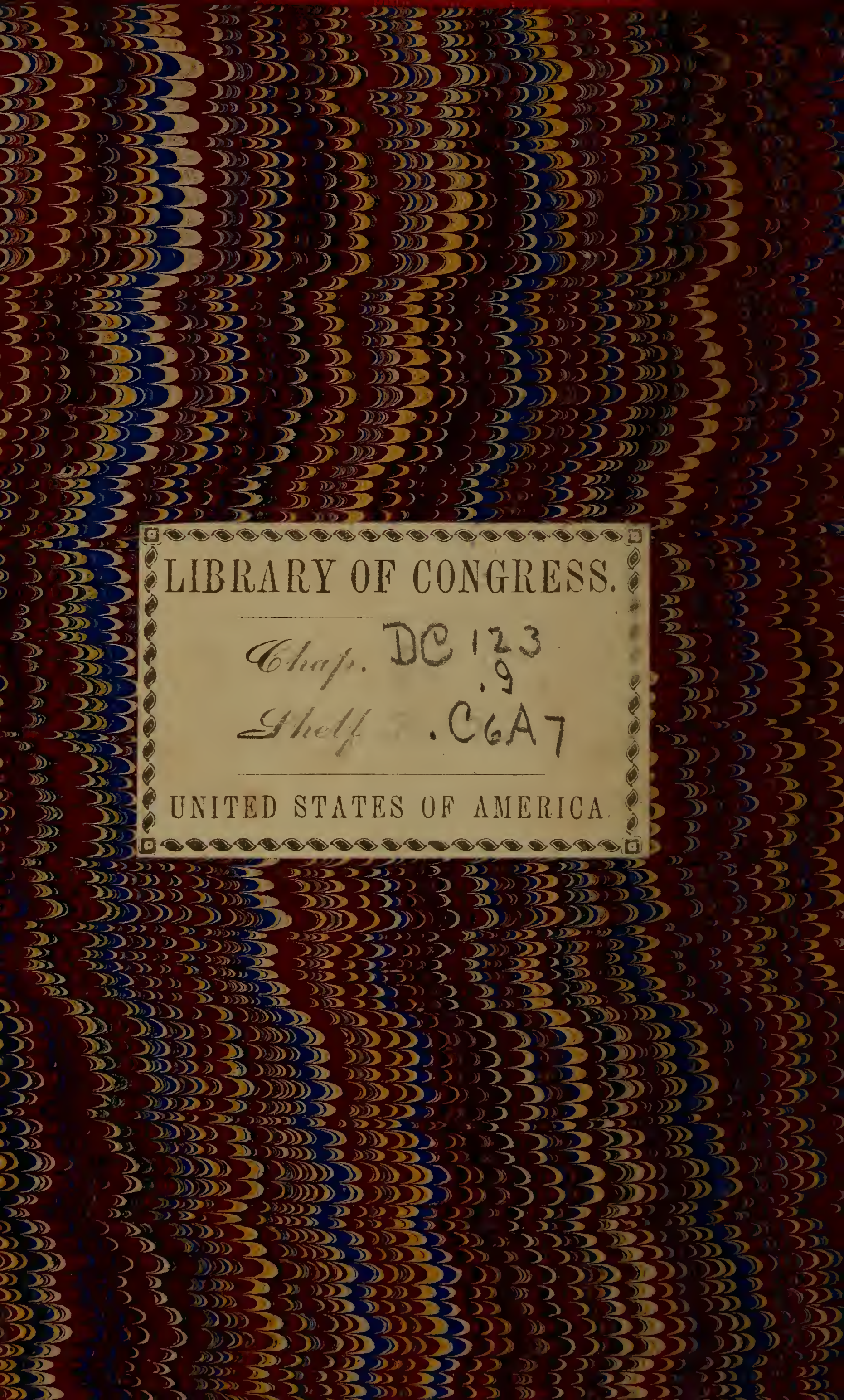
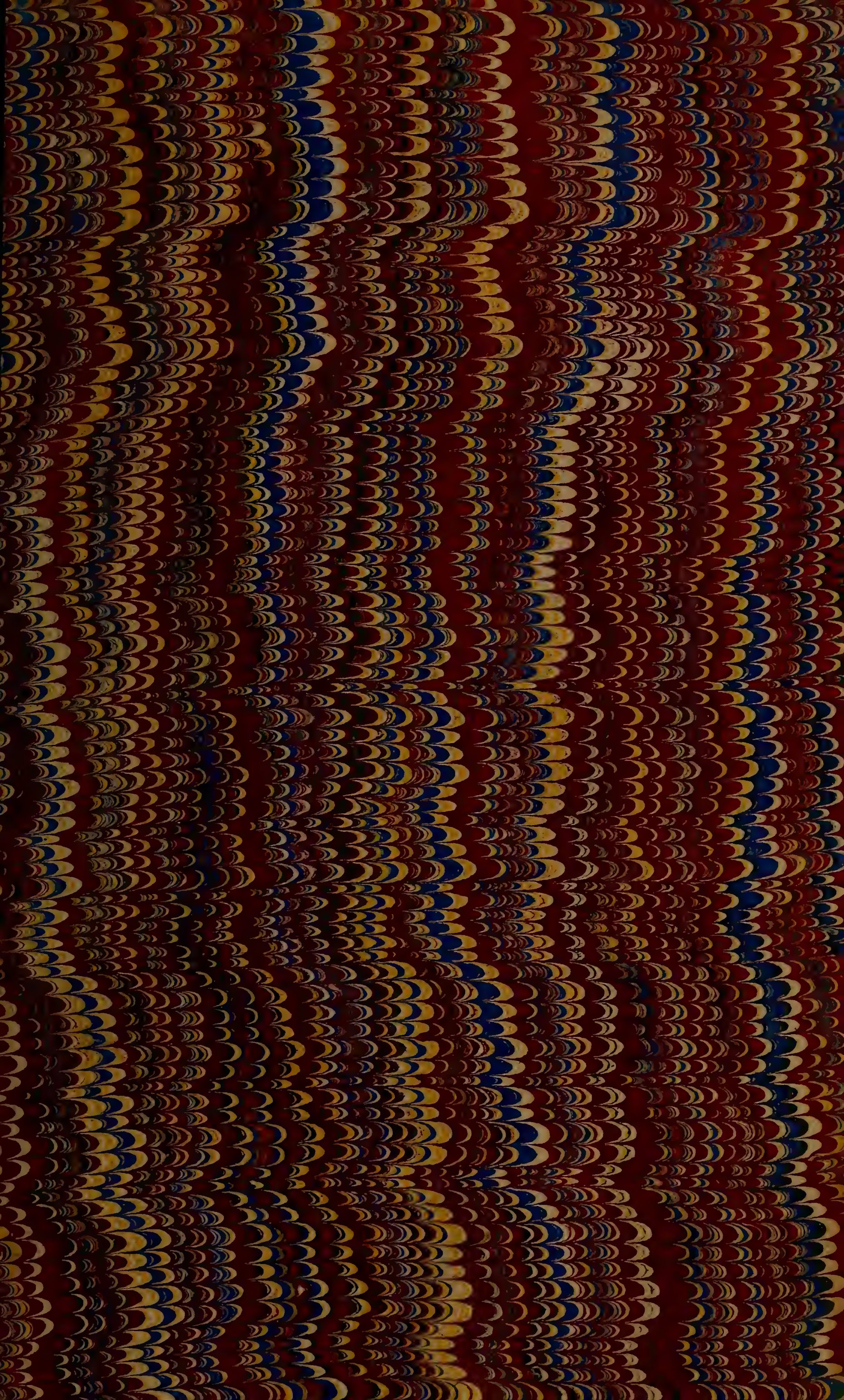

LIBRARY OF CONGRESS.
Chap. DC123
.9
Shelf .C6A7
UNITED STATES OF AMERICA.



BIBLIOTHÈQUE

DES CHEMINS DE FER

DEUXIÈME SÉRIE

HISTOIRE ET VOYAGES

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon



ASSASSINAT

DU

MARÉCHAL D'ANCRE

RELATION ANONYME

ATTRIBUÉE AU GARDE DES SCEAUX MARILLAC Michel de

AVEC UN APPENDICE

Extrait des Mémoires de Richelieu

(24 AVRIL 1617)

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

—

1853

ASSASSINAT

DU

MARÉCHAL D'ANCRE.

(1617)

AVANT-PROPOS.

Origine et grandeur du maréchal d'Ancre.

Le sort de Louis XIII a été d'être dominé toute sa vie; enfant, par sa mère, Marie de Médicis, et par le favori de sa mère, Concino Concini, maréchal d'Ancre, puis par le connétable de Luynes, par Cinq-Mars, grand écuyer, par le duc de Saint-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*, enfin, par le grand cardinal de Richelieu, qu'il n'aima jamais et à qui il obéit toujours. Personne n'ignorait, en France et en Europe, que le roi servait tout au plus de prête-nom à ses ministres. Il avait voulu un moment élever au cardinalat Bertrand de Chaux, archevêque de Tours; Richelieu n'y voulut pas consentir, et l'archevêque disait : « Si le roi eût été en faveur, j'étais cardinal. »

On a dit du maréchal d'Ancre, qu'il avait gouverné la France sans être Français; qu'il était marquis d'Ancre, sans être noble, et maréchal sans avoir fait la guerre.

On a écrit qu'il était fils d'un notaire de Florence; il paraît qu'il était gentilhomme, mais de fort petite noblesse, et d'une maison fort obérée. Tallemant des Réaux, qui parle de lui en ennemi, avoue que son grand-père était secrétaire d'État du grand-duc Côme. La jeunesse de Concini fut très-déréglée; « il s'adonna, dit Tallemant, à toutes les débauches imaginables, mangea tout son bien, et se rendit si infâme, que la première chose que les pères défendaient à leurs enfants, c'était de hanter Concini. »

Il vint en France à la suite de Marie de Médicis, dont il ne tarda pas à épouser la sœur de lait, Leonora Galigaï. Cette femme, sans naissance, mais non sans habileté, avait capté la confiance entière de la reine, qui ne voyait que par ses yeux. Elle en profita pour faire sa fortune et celle de son mari. Avec le temps, Concini lui-même s'insinua dans les bonnes grâces de Marie de Médicis et ne dépendit plus de la faveur de sa femme. De simple femme de chambre, qu'avait été originairement Leonora, elle devint dame d'atour, ce qui est la première charge après celle de dame d'honneur, et la plus lucrative, puisqu'elle a toute

l'autorité sur la garde-robe de la reine, et la disposition de toutes les dépenses de la toilette. Concini, de son côté, devint premier gentilhomme de la chambre du roi, surintendant de la maison de la reine, gouverneur de places importantes, et enfin maréchal de France. S'il ne prit pas le nom de premier ministre, il en eut sur les fins toute l'autorité, ou plutôt il fut tout-puissant quand le parti de la reine eut le dessus, après l'arrestation du prince de Condé.

Bassompierre rapporte, dans ses Mémoires, qu'il lui fit lui-même, peu de temps avant sa mort, l'énumération de toutes ses richesses. « Nous avons, dit-il, pour un million de livres, pour le moins, des biens établis en France au marquisat d'Ancre, Lésigny, ma maison du faubourg, et celle-ci. J'ai racheté notre bien de Florence qui était engagé, et en ai pour cent mille écus en ma part, et ai encore deux cent mille écus à Florence et autant à Rome. J'ai pour un million encore, outre ce que nous avons perdu au pillage de notre maison, en meubles, pierreries, vaisselle d'argent et argent comptant. Ma femme et moi avons encore pour un million de livres de charges, à les vendre à bon prix, sans celles de Normandie (ses gouvernements), de premier gentilhomme de la chambre et intendant de la maison de la reine et de dame d'atour, gardant mon office de maré-

chal de France. J'ai six cent mille écus sur Feydeau et plus de cent mille pistoles d'autres affaires. Je n'y compterai pas la bourse de ma femme. N'est-ce pas, monsieur, de quoi nous contenter? »

La maréchale ne s'en contentait pas : elle était d'une avarice insatiable. Concini avait eu un moment l'idée de la répudier; puis, averti par divers indices que sa fortune commençait à chanceler, il avait formé le projet de se retirer avec sa femme et ses enfants, dans le duché de Ferrare, dont le pape lui aurait cédé l'usufruit pour six cent mille écus. Leonora persista à rester à la cour, et à tirer profit de l'aveuglement de la reine. Tel est du moins le récit de Bassompierre; mais Richelieu parle tout différemment. Suivant lui, c'est la femme qui voulait partir et le mari qui refusa, en disant qu'après avoir été ce qu'il était en France, il n'y avait que *la casa di Domino* qui pût mieux lui convenir.

Cette faveur de deux étrangers, cette toute-puissance, ces charges accumulées, ces énormes richesses avaient soulevé à peu près tout le monde. En 1613, on crut avoir la preuve que le marquis d'Ancre, et Dolet, son confident et son ami, étaient complices d'un nommé Maignat, qui fut roué en Grève pour avoir servi d'espion au duc de Savoie; la reine mère eut toutes les peines du monde à faire supprimer dans la procédure le nom de Dolet et celui du marquis d'Ancre. Si elle ne l'avait pas

soutenu de son autorité, la magistrature l'aurait condamné et flétri. Les ministres de Henri IV, Sillery, Jeannin, Villeroy, demeurés ministres sous la minorité de Louis XIII, ne négligèrent rien pour le faire chasser; mais il l'emporta sur eux, et choisit lui-même leurs successeurs. Les princes et les premiers seigneurs du royaume, obligés de lui céder en toute occasion, prirent les armes pour le renverser. Bassompierre raconte un trait qui montre combien il leur était odieux.

« Le maréchal d'Ancre, dit-il, fit un tour bien hardi : le jour que M. le Prince faisait son festin au milord de Hay (lord Hay, depuis comte de Carlisle), et que tous les grands de la cour, qui étaient ses ennemis jurés, y étaient conviés, il vint avec trente gentilshommes trouver M. le Prince dans la salle même du festin où ils étaient tous; et après lui avoir parlé assez longtemps, il prit congé de lui et s'en retourna en son logis, tous ces messieurs le morguant et lui eux.

« Ils mirent force propos en avant de le tuer lors (c'était en 1616, un an avant la catastrophe), mais ce fut sans effet. Le lendemain M. le Prince l'envoya querir, et lui dit qu'il avait eu beaucoup de peine de contenir ces princes et seigneurs le jour précédent qui le voulaient attaquer, et qu'ils l'avaient tous menacé de l'abandonner s'il ne lui retirait sa protection. C'est pourquoi il lui déclarait

qu'il ne pouvait plus le maintenir, et qu'il lui conseillait de se retirer en Normandie, où il était lieutenant général. Le maréchal partit le lendemain matin.... »

Mais la colère des grands n'était rien en comparaison de celle du peuple. Un jour le maréchal veut passer la porte de Bussy; un cordonnier nommé Picard, qui commandait à cette porte, comme capitaine du quartier, lui refuse le passage. Le maréchal l'envoie bâtonner chez lui par deux laquais. « Les laquais, dit Bassompierre, furent pris par le peuple, et pendus à deux jours de là devant la boutique du cordonnier. » Il n'en fut pas autre chose; et le maréchal n'osa se commettre à traverser Paris sans être accompagné de plus de cent chevaux.

« Peu après la prise de M. le Prince, continue Bassompière (le prince de Condé venait d'être arrêté dans le Louvre, par Thémines, qui en eut le bâton de maréchal), quelques mutins ou quelques-uns de la maison dudit seigneur, commencèrent à jeter premièrement des pierres contre les fenêtres du logis du maréchal d'Ancre, puis d'autres s'étant joints à eux par l'espérance de piller, prirent des pièces de bois de devant le Luxembourg, que l'on bâtissait alors, pour rompre la porte dudit logis; et huit ou dix, tant hommes que femmes qui étaient dedans, s'étant retirés de frayeur par la

porte de derrière, et quantité de maçons du Luxembourg s'y étant joints, ils entrèrent dedans et pillèrent ce riche logis, où ils trouvèrent pour plus de deux cent mille écus de meubles.

« La reine commanda, sur l'avis qu'elle en eut, à M. de Liancourt, gouverneur de Paris, d'empêcher ce désordre; mais y étant allé avec les archers du guet, et voyant qu'il n'y faisait pas bon pour lui, il se retira. Ils continuèrent tout ce jour-là, et on les laissa faire. Il fallut envoyer le lendemain des compagnies des gardes pour empêcher le peuple, non pas de piller, car c'en était fait, mais de continuer à démolir la maison. »

Richelieu, qui dut à Concini les commencements de sa fortune, a tracé en peu de mots l'histoire de son élévation. Nous reproduisons ce passage des Mémoires de Richelieu, qui résume avec assez d'exactitude la vie du maréchal d'Ancre, jusqu'à la catastrophe par laquelle elle s'est terminée. On remarquera que le futur cardinal fait de Concini un gentilhomme et qu'il parle de lui avec les égards et la reconnaissance que l'on doit à un bienfaiteur.

« Le maréchal d'Ancre, dit Richelieu, s'appelait Concino Concini, était gentilhomme des meilleures maisons de Florence, comme en fait foi Scipio Ammirato, dans son livre *des Maisons illustres*. Son père avait été gouverneur de don François de Médicis, père de la reine mère, et seul ministre

sous Côme, estimé pour le premier homme d'État d'Italie, au rapport de M. de Thou.

« La jeunesse de Concino fut agitée de plusieurs accidents, de prison, de bannissement, jusqu'à être réduit à être échanson du cardinal de Lorraine.

« Peu de mois avant le mariage du roi (Henri IV), il retourna à Florence, où, se trouvant peu de bien, troisième cadet d'une maison de dix mille ducats de rente, il fut aisé à persuader de venir avec la princesse Marie (Marie de Médicis). Leonora Galigaï, fille de la nourrice de la princesse, et qui était sa femme de chambre et sa favorite, le regardait déjà de bon œil, et l'aida de quelques deniers avant son partement, dont il acheta un cheval qu'ils appellent *di rispetto*, qui coûta deux mille ducats, duquel il fit présent au roi.

« Peu après son arrivée, il épousa ladite Leonora, et eut crédit de mari de la favorite de Sa Majesté. Il fut premier maître d'hôtel de la reine, et puis son premier écuyer. Après plusieurs fâcheuses rencontres, tant de l'aigreur de l'esprit de sa femme, qui ne se pouvait rendre à parler au roi avec le respect qu'elle devait sur le sujet de ses amourettes, que de l'envie de don Juan, bâtard de Médicis, qui essaya de persuader au roi qu'il serait mieux en Italie que proche de la reine, il gagna enfin crédit en l'esprit de Sa Majesté, le roi Henri IV, tant parce qu'il était adroit aux exercices, aimait

le jeu, était d'humeur agréable, railleur et divertissant, que principalement parce qu'il le servait à déguiser et à cacher ses amours à la reine, et à divertir et à apaiser les orages de la jalousie que le roi ne pouvait supporter.

« Après la mort du roi, sa fortune haussa et s'accrut avec l'emploi ; mais sa faveur commença à aller de soi-même, et vint à tel point que, durant la dernière année de son pouvoir, sa femme y eut la moindre part.

« Il était naturellement soupçonneux, comme Italien et Florentin, moins charlatan que le commun de sa nation ne porte, entreprenant, courageux, quoi que la médisance ait voulu dire.

« Il avait pour principal but d'élever sa fortune aux plus hautes dignités où puisse venir un gentilhomme ; pour second désir, la grandeur du roi et de l'État, et, en troisième lieu, l'abaissement des grands du royaume et surtout de la maison de Lorraine.

« Il avait reconnu l'imbécillité d'esprit de sa femme deux ans avant sa mort, et n'ignorait pas ce qu'on disait de ses autres imperfections. Il avait été sur le point de l'envoyer enfermer au château de Caen comme folle ; mais Montalto, le médecin qui gouvernait la santé de l'un et de l'autre, détourna ce dessein, et fut plutôt d'avis qu'on tâchât de la ramener par douceur, en satisfaisant son

avarice par petits, mais ordinaires présents, et autres soins étudiés, que d'en venir à cette extrémité.

« Il avait passion d'épouser M[elle] de Vendôme, fille naturelle de Henri IV; elle en eut connaissance par personne confidente du maréchal, et reçut ses vœux avec témoignage de singulière approbation....

« Quant à la maréchale, elle s'appelait Leonora Gay, et changea de surnom pour déguiser la bassesse de son extraction, laquelle étant obscure, facilita ce changement sans qu'on s'en aperçût[1]. Elle était fille d'un menuisier; sa mère était nourrice de la reine, de laquelle par conséquent elle fut sœur de lait, plus âgée qu'elle de quinze ou vingt mois, et nourrie dans le palais auprès d'elle. Avec l'âge crût leur amitié : la fidélité, le soin, l'assiduité de Leonora à servir sa jeune maîtresse n'avaient point de semblable; la tendresse de la reconnaissance de la princesse vers sa servante en avait encore moins; aussi se rendit-elle si adroite et si savante en toutes les propretés et gentillesses dont la jeunesse des filles se pare et orne ses beautés, qu'il semblait à sa maîtresse qu'elle était seule au monde, et qu'elle n'en pourrait jamais recouvrer une telle si elle la perdait.

[1] « Dans son procès elle se nomme Leonora Galigaï, quoique effectivement elle s'appelât *Dori*. Cela vient de ce qu'à Florence, quand une famille est éteinte, pour de l'argent on peut avoir permission d'en prendre le nom, et c'est ce qu'elle a fait. » (Tallemant.)

« Ce besoin que sa maîtresse ressentait plutôt qu'elle ne pensait avoir d'elle, lui fit donner une telle part dans sa confiance, qu'il n'y avait pas pour elle de secret dans son cœur....

« Dès le commencement, elle témoigna avoir plus de désir de richesses que d'honneurs, et résista quelque temps aux appétits immodérés de la vanité de son mari. Mais la magnificence de la reine, qui voulait que la grandeur de ses créatures fût proportionnée à la puissance et à la libéralité de celle qui les élevait de la poussière, ou leur mauvaise fortune qui, pour les tromper plus facilement, jonchait de roses le chemin qui les conduisait à leur ruine, firent qu'enfin les désirs de l'un et de l'autre furent assouvis, les principales richesses, dignités et charges de cet état étant accumulées en eux. »

Concini avait acheté le marquisat d'Ancre, pour se décrasser, comme on disait alors; il s'était fait donner le bâton de maréchal; il commandait en maître dans l'armée et dans les finances, et fermait l'oreille aux cris des grands et à ceux du peuple. Sa tyrannie était devenue si insupportable, que les princes du sang avaient pris les armes pour la faire cesser. Cette guerre civile fut immédiatement apaisée par la nouvelle de sa mort, parce qu'il n'y avait pas d'autre cause ni d'autre prétexte au mécontentement, que son pouvoir.

Dans les derniers temps, il avait fait sentir sa domination au jeune roi lui-même dans les choses les plus personnelles et les plus intimes. Non content d'éloigner de lui les princes et tous les ministres de Henri IV, il diminua les forces de la maison militaire, confina le roi dans les Tuileries, et lui interdit tout autre divertissement que la chasse.

Louis XIII avait alors auprès de lui le jeune de Luynes, qui s'était insinué dans sa faveur par son talent à élever des oiseaux[1], comme Saint-Simon réussit plus tard, parce qu'il *savait sonner du cor sans baver*. Le maréchal d'Ancre souffrait auprès du roi ce jeune de Luynes qu'il y avait mis lui-même, et dans lequel il était loin de deviner son successeur. De Luynes conseilla au roi de reconquérir sa liberté et sa puissance, en perdant le maréchal, et Louis XIII y consentit avidement; mais tel était le néant du roi et le pouvoir du ministre, qu'il fallut, pour y parvenir, tramer une véritable conspiration.

Le premier projet auquel on s'arrêta, fut de prétexter une partie de chasse, et de s'enfuir tout à coup vers Amboise, où le roi convoquerait les

1. D'Albert de Luynes s'était fait aimer de Louis XIII, par son talent pour élever des pies-grièches. Il était l'aîné de M. de Luxembourg et de M. de Chaulnes. Il mourut connétable de France et tout-puissant.

seigneurs, et aviserait aux moyens de faire arrêter le maréchal. On songea ensuite à s'emparer de lui avec quelques hommes résolus et à le confiner à la Bastille.

Le duc de Saint-Simon, auteur des *Mémoires*, dont la famille avait été élevée à la pairie par Louis XIII, et qui, toute sa vie, conserva un culte de reconnaissance pour la mémoire de ce roi, déclare que le maréchal d'Ancre fut tué « contre les défenses expresses et réitérées du souverain, qui avait ordonné seulement de s'assurer de sa personne. »

Cette opinion, quoique reproduite par plusieurs historiens du temps, n'est pas soutenable. Les détails qu'on va lire, et qui prouvent jusqu'à l'évidence la complicité de Louis XIII, sont extraits d'une *relation* contemporaine, attribuée au garde des sceaux Marillac.

RELATION EXACTE DE TOUT CE QUI S'EST PASSÉ A LA MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE[1].

I.

Complots contre la vie du maréchal d'Ancre.

L'appréhension qu'avait le maréchal d'Ancre que son pouvoir qu'il avait déjà puissamment établi dans l'État par la confiance que la reine mère avait en sa personne, ne vînt à diminuer par les conseils des personnes qui formaient l'entourage du roi, l'obligea d'éloigner tous les ministres du roi Henri IV [2], et de les remplacer par de nou-

1. Cette relation est attribuée à Michel de Marillac, garde des sceaux, né à Paris en 1563, mort prisonnier à Châteaudun en 1632, auteur de la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui a été réimprimée tant de fois.

2. Le chancelier de Sillery, et, après son exil, le garde des sceaux du Vair, Villeroy, le président Jeannin. On les appelait *les trois barbons*, et c'était le terme favori du maréchal d'Ancre. Ils furent remplacés par Mangot, qui eut les sceaux, Barbin, qui fut contrôleur général, et l'évêque de Luçon, Richelieu, qui fut secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères, et obtint un brevet pour précéder tous les autres secrétaires d'État.

Avant la transformation du ministère, il y avait eu des tentatives de rapprochement entre *les trois barbons* et le favori; et un mariage fut sur le point d'être conclu entre la fille du maréchal et le petit-fils de Villeroy. Cette fille du maréchal d'Ancre mourut entre ses bras peu de temps avant la catastrophe.

veaux ministres qui n'eussent d'autres intérêts que de complaire à son ambition.

Mais comme ce n'était pas assez pour son dessein de chasser ces vieux conseillers, il fit partir pour l'armée de Soissons les compagnies de la garde les plus dévouées au roi, et les remplaça par celles qu'il avait lui-même en sa dévotion, afin qu'étant dénuée de ses principales forces, la personne du roi fût entièrement entre ses mains, ainsi qu'était déjà le reste de son royaume.

L'éloignement des princes suivit de bien près celui des ministres, lesquels étant un puissant obstacle à sa grandeur, il leur suscita divers moyens pour rendre leur conduite criminelle, et les ayant contraints de se jeter dans quelque place des plus éloignées, il jouissait paisiblement de l'autorité qu'il avait usurpée.

Mais plus son ambition lui faisait concevoir d'espérance, plus lui donnait d'appréhension et de crainte le mécontentement qu'il voyait naître généralement par tout le royaume. Il craignait que ce mécontentement venant jusqu'au roi, il ne se portât à quelque résolution qui lui fût désavantageuse; ce qui fit que, laissant toute autre considération à part, il se résolut de s'assurer de la personne du roi, retrancher la liberté qu'il avait d'aller visiter les belles maisons qui sont aux environs de Paris, et réduire les divertissements qu'il voulait prendre

à la chasse, et à la seule promenade des Tuileries.

Un procédé si extraordinaire ayant donné au roi grand sujet de défiance, il commença de tout craindre d'une personne qui tentait toutes choses pour s'agrandir. Et comme il n'était pas en état de beaucoup entreprendre, il se montrait complaisant et résigné, ne songeant qu'à sa liberté perdue et aux moyens de la rétablir. Mais au lieu qu'une conduite si innocente devait produire dans l'esprit du maréchal les justes sentiments du repentir, elle ne servit qu'à augmenter sa défiance et ses précautions, de sorte que le roi se voyant esclave au milieu de son État, et craignant que des desseins si violents n'allassent jusqu'à sa vie, prit résolution, par le conseil de M. de Luynes [1], un de ceux

1. « M. le connétable de Luynes était d'une naissance fort médiocre. Voici ce qu'on en disait de son temps. En une petite ville du comtat d'Avignon, il y avait un chanoine nommé Aubert. Ce chanoine eut un bâtard (il en eut deux, l'un qui fut médecin de la reine de Navarre, et l'autre dont parle ici Tallemant), qui porta les armes durant les troubles, signa *d'Albert* au lieu d'Aubert, et se fit appeler le capitaine Luynes, à cause peut-être de quelque chaumière qui se nommait ainsi. Son fils aîné fut donné au roi pour être page de la chambre sous M. de Bellegarde.

« Après avoir quitté la livrée, ce jeune garçon fut ordinaire (gentilhomme ordinaire) chez le roi.... Il aimait les oiseaux et s'y entendait. Il s'attacha fort au roi, et commença à lui plaire en dressant des pies-grièches.

« La reine mère et le maréchal d'Ancre qui avaient éloigné le grand prieur de Vendôme, et ensuite le commandeur de Souvré

qui avaient l'honneur d'approcher de sa personne avec le plus de confiance, et dont les bonnes qualités avaient attiré en sa faveur l'affection et la bienveillance de son maître, de sortir de Paris pour aller à Amboise, dont il avait le gouvernement [1], dans l'assurance qu'il avait que les princes et les braves avec lesquels il avait toujours conservé une intelligence particulière, et que la tyrannie du maréchal avait chassés de la cour, se rendraient auprès de Sa Majesté, pour lui renouveler les vœux de leur fidélité et de leur obéissance.

Et comme, pour exécuter ce dessein, on n'osait se servir des troupes mêmes qui gardaient la per-

d'aujourd'hui, puis Montpouillan, fils du maréchal de La Force, parce que le roi leur avait témoigné de la bonne volonté, ne se défièrent point de ce jeune homme qui n'était point de naissance.

« Il avait deux frères avec lui; l'un se nommait Brantes et l'autre Cadenet. Ils étaient tous trois beaux garçons. Cadenet, depuis duc de Chaulnes et maréchal de France, avait la tête belle, et portait une moustache que l'on a depuis appelée *une cadenette.* On disait que tous trois ils n'avaient qu'un bel habit, qu'ils prenaient tour à tour pour aller au Louvre, et qu'ils n'avaient aussi qu'un bidet. Leur union cependant a fort servi à leur fortune.

« M. de Luynes fit entreprendre au roi de se défaire du maréchal d'Ancre, afin de l'engager à pousser la reine sa mère. Mais le roi avait si peur, et peut-être son favori aussi (car on ne l'accusait pas d'être trop vaillant ni ses frères non plus), qu'on fit tenir des chevaux prêts pour s'enfuir à Soissons, en cas qu'on manquât le coup. » — Tallemant des Réaux.

1. C'est le maréchal d'Ancre qui avait fait donner ce gouvernement à de Luynes, afin de s'en faire un partisan.

sonne du roi, et qui avaient été choisies et triées par le maréchal, on obligea M. de Chaulnes, un des frères de M. de Luynes, de demander audit maréchal que la compagnie des chevau-légers et une des gardes, qu'il commandait et qui étaient à Amboise, puissent aller servir dans l'armée; afin que, s'approchant de Paris, le roi, sous prétexte de les aller voir, pourrait s'en servir pour se faire accompagner, et pour se donner une escorte en ce voyage.

Mais ce dessein étant demeuré vain et inutile, soit par quelque avis qu'on avait donné au maréchal, soit par sa propre défiance, le roi se déporta à une seconde pensée qui fut de faire arrêter le maréchal dans sa chambre par son capitaine des gardes, et de le faire emmener à la Bastille pour lui faire faire son procès par le parlement.

Enfin, sur ce qui lui fut représenté que la reine sa mère ne laisserait pas faire le procès à son favori, et qu'il serait trop périlleux de l'entreprendre sans le pouvoir exécuter, le roi prit une dernière résolution pour mettre sa vie en sûreté et son royaume en repos, craignant que tout autre moyen dont l'exécution serait difficile, venant à la connaissance du maréchal, ne le jetât dans quelque violente extrémité contre sa personne.

Le roi ayant donc résolu d'en finir, décida qu'il attirerait le maréchal d'Ancre dans son cabi-

net des armes; qu'une fois là, on lui donnerait à examiner la carte de Soissons (Soissons était alors le théâtre de la guerre civile); que le roi trouverait un prétexte pour s'éloigner, et que, dans son absence, on dépêcherait le maréchal. Le baron de Vitry, capitaine des gardes du corps, fut choisi pour faire le coup; et de Luynes lui en fit faire la proposition par du Buisson, qui avait la charge des oiseaux du roi. Vitry accepta, et on lui promit pour récompense le bâton de maréchal.

L'exécution devait avoir lieu un dimanche.

Le roi était à la messe, quand on vint l'avertir que le maréchal était entré dans le Louvre et s'était rendu chez la reine mère. Ces mots *reine mère* firent paraître quelque changement et quelque petite émotion sur le visage du roi, lequel ayant tardé à répondre, le sieur de Luynes lui redit encore une fois : « Que vous plaît-il faire? Voilà les choses en état. — Je ne veux pas qu'on entreprenne rien, répondit le roi, dans la chambre de la reine ma mère, mais je trouverai le maréchal au cabinet des armes, et l'ayant remis au baron de Vitry, il exécutera les choses selon ce qui a été réglé. » En sorte que le roi étant sorti de la messe, alla droit à la chambre de la reine mère; mais il arriva qu'à mesure qu'il montait par un degré, le maréchal descendait par l'au-

tre, sans aucune défiance de ce qui se préparait contre lui.

Le roi voyant que cette occasion était perdue, sans en faire aucun semblant, ni témoigner aucune inquiétude, demanda sa viande, et remit la partie au lendemain.

II.

Le meurtre.

Le lundi 24, le roi se leva de bonne heure, et fit dire qu'il voulait aller à la chasse, et que tous ses ordinaires et chevau-légers eussent à être prêts pour l'accompagner, leur ayant fait bailler leur rendez-vous à la plupart au bout de la galerie des Tuileries, où il fit tenir un carrosse à six chevaux. Son départ fut différé d'heure en heure, tantôt pour déjeuner, tantôt pour jouer au billard, tantôt pour autre prétexte, et s'entretint même fort longtemps dans la galerie avec le jeune Beautru, devant lequel il ne faisait autre chose que racler un parchemin pour le rendre plus mince, le tout à dessein. M. de Luynes et le colonel d'Ornano ne s'éloignèrent guère de lui toute la matinée; et il eut soin d'aller dire à la reine sa femme (Anne d'Autriche), que si elle oyait du bruit, qu'elle ne s'étonnât de rien.

Cependant Vitry avait mis diverses personnes

aux aguets pour l'avertir quand le maréchal viendrait au Louvre, et avait logé du Hallier, son frère, en un coin de la basse-cour, avec trois ou quatre bons hommes; Person en un autre endroit avec d'autres, La Chesnaye et d'autres à la première porte. Lui, demeura longtemps dans la salle des suisses, assis sur un coffre, ne faisant semblant de rien.

Sur les dix heures, étant averti que le maréchal sortait de son logis, et s'en venait accompagné de cinquante ou soixante personnes, qui marchaient la plupart devant lui, il sortit de la salle des suisses avec son manteau sur l'épaule et son bâton à la main, et s'en alla droit à la porte. En même temps, du Hallier, Person et les autres prirent le même chemin, et se trouvèrent une quinzaine autour de lui. Quand il fut dans le passage entre la basse-cour et le pont-levis, il fendit petit à petit la presse que faisaient ceux qui marchaient devant le maréchal, entre lesquels étaient le baron de Jour, Sardigny, Canisy, Bonneil, La Motte et autres, qui le voulurent amuser en passant, soit en compliments, soit pour lui en conter, et même il eut telle peine à se dépêtrer de Canisy, dans cette foule, qu'il laissa passer ledit maréchal à sa main gauche sans l'avoir aperçu, et se trouva deux ou trois pas plus avant qu'il ne fallait, jusqu'à ce que rencontrant en son chemin le sieur Colom-

bier, et lui ayant demandé où était le maréchal, le lui montrant avec son bras, il lui dit : « Le voilà qui lit une lettre. »

C'était à l'entrée du Pont-Dormant du Louvre, du côté de la barrière septentrionale, que marchait le maréchal fort lentement, côtoyé à sa main droite du sieur de Beaux-Amis, Cauvigny, lequel lui avait porté cette lettre qu'il lisait alors, écrite par le sieur de Bétancourt, gouverneur du château de Caen, sur le sujet de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, tenue audit Caen en Normandie. Vitry donc se trouvant du côté où était le maréchal, dès que l'on le lui eut montré, lui porta la main sur le bras droit disant : « Le roi m'a commandé de me saisir de votre personne. » Le maréchal, en grand étonnement, dit : « *A me?* » en italien; et faisant un pas en arrière, s'avança contre la barrière dudit pont, et fit semblant de vouloir mettre la main sur la garde de son épée, et autres ajoutent qu'il demanda d'aller à son petit logis.

Vitry répliqua : « Oui, à vous; » l'empoignant de plus près, et fit signe à ceux qui le suivaient de charger. Et à l'instant du Hallier, frère dudit Vitry, Perray, Guichaumont, Morsains et Le Buisson se jetèrent sur lui, et lâchèrent tout en même temps chacun un coup de pistolet, sans que l'on puisse savoir qui fut le premier, dont les deux ne portè-

rent que sur le bois de la barrière, les autres trois portèrent, l'un dans la tête entre les deux yeux, l'autre dans le gosier, et le troisième à la joue sur l'oreille droite. Perray croyait être le premier, Morsains le croyait aussi, et Guichaumont plus que tous les autres, et sembla y avoir plus de part.

Sarroque, Persant, Tarand, La Chesnaye, Boyer et autres en voulurent être aussi. Sarroque donna un coup d'épée dans le flanc, sous le tetin : il s'était offert au roi, plus d'un mois auparavant, de tuer le personnage. Tarand donna deux coups d'épée, dont l'un était dans le cou. Les autres en donnèrent aussi, mais il était déjà mort. Tant y a qu'il tomba sur les genoux, appuyé contre ladite barrière; et Vitry, criant : *Vive le roi!* lui donna un coup de pied qui l'acheva d'étendre par terre; et aussitôt toutes les portes du Louvre furent fermées et les gardes mis en bataille.

Tourant, ou La Condamine, ou quelque autre des gens de Vitry, portèrent le pistolet ou l'épée à la gorge de La Motte, écuyer de la reine, disant : *Qui vive!* Il faisait difficulté de répondre; on le menaça s'il ne parlait. Enfin, il cria : *Vive le roi!* et on le laissa aller. Deux de ceux de la suite du maréchal mirent l'épée à la main, et percèrent le manteau dudit Vitry; mais leur ayant dit que c'était de l'autorité du roi ce que l'on faisait, ils se

reculèrent, et l'un d'eux se mit à genoux devant du Hallier.

Sarroque emporta l'épée au roi, qui la lui donna. Le Buisson eut le diamant que le maréchal portait au doigt, estimé par aucuns à six mille écus, les autres disent quinze mille livres. Boyer eut l'écharpe; un autre eut le manteau de velours noir, garni de passement de Milan.

Deux pages du défunt se voulurent amuser à pleurer autour du corps; mais les autres pages et laquais leur ôtèrent leurs chapeaux et manteaux. Colombier, qui s'était retiré en arrière au bruit des pistolets, après que la presse fut dissipée, eut la curiosité de s'en approcher de plus près pour voir s'il était mort, jusqu'à lui manier une main, et lui trouva le visage tout noirci de la poudre et de la boue, et la fraise tout enflammée et brûlante, comme mèche d'arquebuse allumée. Le corps fut incontinent emporté dans une petite chambrette des soldats des gardes.

Il était habillé d'un pourpoint de toile d'or noire, avec un jupon, et haut-de-chausse de velours gris brun, à grandes bandes de Milan; et fut jeté par terre, tout devant un petit portrait du roi, où c'est qu'on l'allait voir.

On fit la visite du corps, où l'on trouva qu'il n'y avait point de jaque de mailles, comme on l'avait cru, et que toutes les blessures étaient allées bien

avant. Il avait sur la chemise une petite chaîne d'or en écharpe, de quinze onces de poids, à laquelle était attaché comme un petit *Agnus Dei*, cacheté, dans lequel il ne fut trouvé qu'un petit morceau de toile blanche, plié en quatre plis. On jugeait que ce fût un charme. Il y avait trois ou quatre pochettes dans ses hauts-de-chausses, dans lesquelles on trouva des rescriptions de l'épargne, promesses de receveurs, ou obligations pour la somme d'un million neuf cent quatre-vingt-cinq mille livres, qui est bien près de deux millions : le tout empaqueté en un ou deux petits paquets bien cachetés, lesquels il portait d'ordinaire sur lui; et quand il avait besoin d'en prendre l'un, il ouvrait le paquet et le fermait tout à l'heure. C'était bien une volerie insigne, mais ce n'était rien au prix des autres. Il fut enfin dépouillé tout à fait, et on trouva qu'il avait deux cautères et qu'il était rompu en deux endroits. On le mit dans un drap qui ne coûta que cinquante sous, dans lequel il fut enveloppé et attaché par les deux bouts, avec un morceau de ficelle, pour éviter la peine de le coudre; et quand il fut fort tard sur la minuit, on l'alla porter enterrer, par commandement du roi, dans l'église Saint-Germain, précisément sous les orgues, où les pierres furent si promptement rejointes qu'il ne paraissait pas qu'on y eût touché. Et remarqua-t-on qu'un prêtre ayant voulu chanter un *De pro-*

fundis, les assistants se jetèrent sur lui et lui portèrent la main sur la bouche, disant que le scélérat ne méritait pas qu'on priât pour lui.

Cependant, comme Vitry, après avoir fait le coup sur le Pont-Dormant, rentrait dans la cour du Louvre, où il se promena quelque temps tout au milieu, allant çà et là, et tenant toutes choses en bride, la Catherine (une des femmes de la reine), qui avait ouï le coup de pistolet, ouvrit un des châssis de la chambre de la reine qui donnent sur ladite cour, et demanda audit Vitry qu'est-ce que c'était. Il répondit que c'était le maréchal d'Ancre qui était tué. Elle demanda qui avait fait le coup; il dit que c'était lui qui l'avait fait par commandement du roi; sur quoi elle referma le châssis et l'alla dire à la reine, laquelle dit : « J'ai régné sept ans; je n'attends plus qu'une couronne au ciel. »

III.

La nouvelle du meurtre portée à la reine mère, à la maréchale d'Ancre, au roi et au parlement.

La Place vint tôt après vers la reine pour lui dire qu'on ne savait comment on pourrait annoncer cette nouvelle à la maréchale, et voir si Sa Majesté voudrait prendre la peine de la lui dire. La reine lui dit qu'elle avait bien d'autres choses à

penser; que, si on ne lui voulait dire la nouvelle, qu'on la lui chantât. La maréchale la sut donc sans répandre une seule larme, et envoya La Place savoir de la reine si elle avait agréable de lui permettre de la venir voir pour se consoler ensemble, et la supplier de la protéger. La reine était dans son cabinet du Luth, accompagnée de madame la douairière de Guise, de madame la princesse de Conti et de madame de Guercheville, et se promenait échevelée, battant ses mains; et ayant entendu ledit de La Place, elle lui répondit qu'elle avait assez à faire elle-même, qu'on ne lui parlât plus de ces gens-là, qu'elle leur avait bien dit qu'il y avait longtemps qu'ils dussent être en Italie : sur quoi il avait répondu que le roi lui faisait plus de bonne chère que jamais; et qu'elle lui avait répliqué qu'il ne s'y fiât pas; que le roi ne disait pas tout ce qu'il pensait.

La maréchale envoya encore vers la princesse de Conti pour lui demander pardon des traverses qu'elle lui avait faites, se jeter entre ses bras et implorer son secours. Madame la princesse répondit qu'elle était marrie de son affliction, mais qu'elle avait les bras trop faibles pour la protéger et soutenir contre le roi.

Voici comment la maréchale avait appris son malheur : elle se promenait par sa chambre, et la porte ayant été ouverte, elle vit paraître des

gardes du roi. Elle demanda ce qu'ils voulaient, qu'ils se retirassent; et en même temps elle ouït du bruit dans la cour du Louvre, et demandant ce que c'était, on lui dit que c'était une querelle dans laquelle Vitry était mêlé; et, parce qu'elle avait entendu les coups de pistolet, elle dit : « Comment, Vitry? Et des coups de pistolet dans le Louvre? Vous verrez que c'est contre mon mari! » Et là-dessus, arriva un qui lui vint dire : « Madame, il y a de mauvaises nouvelles; monsieur le maréchal est mort! » A quoi elle répondit incontinent : « Il a été tué! — Il est vrai, dit celui-là; et c'est Vitry qui l'a tué. » Et elle ajouta aussitôt : « C'est donc le roi qui l'a fait tuer. » Et au même temps, elle mit ses pierreries dans la paillasse de son lit, et s'étant fait déshabiller, s'y coucha dedans.

Le roi, étant dans son cabinet des armes, ouït le bruit des pistolets : et comme il attendait impatiemment des nouvelles, le colonel d'Ornano vint battre à la porte du cabinet, et dit que c'était fait. Le roi dit à Cluseaux : « Ça, ma grosse Vitry, » qui est une carabine que Vitry lui avait baillée; et prenant son épée hors des pendants, vint à la grande salle, où ledit Colombier arriva en même temps, et dit qu'il avait vu le maréchal bien mort. Lors, on ferma les portes de la salle, et le roi vint se présenter aux fenêtres qui tournent sur la cour; et, pour être mieux vu, le colonel d'Ornano l'embrassa

et l'éleva pour le montrer à ceux qui étaient en bas avec ledit Vitry, auxquels le roi cria tout haut : « Grand merci, grand merci à vous! A cette heure je suis roi. » Puis le roi alla aux autres fenêtres qui tournent sur la cour des Cuisines, et cria : « Aux armes, aux armes, compagnons ! » auxquels cris tous les soldats des gardes se rangèrent en bon ordre par toutes les avenues des rues, et furent grandement consolés de voir le roi sain et gaillard, pour l'appréhension où l'on était des coups de pistolet qu'on avait ouïs.

En même temps, le roi dit : « Loué soit Dieu ! me voilà roi ! Qu'on m'aille querir les vieux serviteurs du feu roi mon père et anciens conseillers de mon conseil d'État. C'est par le conseil de ceux-là que je me veux gouverner désormais. »

Pocard entre autres prit la charge d'aller querir M. de Villeroy et M. le président Jeannin ; d'autres allèrent vers MM. de Gesvres, de Loménie, de Seaux, de Pontchartrain, de Châteauneuf, Pont-Carré, et autres anciens du conseil; lesquels attendant, le roi commanda qu'on envoyât au parlement, à la Bastille, et par la ville pour empêcher qu'il n'y eût du désordre. Ce furent des lieutenants, enseignes et exempts des gardes qui montèrent à cheval, et assistés de quelques archers, s'en allaient par la ville, criant : « Vive le roi! le roi est roi! » dont aucuns furent au parlement

où il y eut grand bruit et tumulte, et une grande frayeur au premier abord; parce que, avant qu'on les eût bien ouïs, le premier bruit avait été de quelques coups de pistolet tirés dans le Louvre, sans qu'on sût en quel état était la santé du roi, voire aucuns prirent la fausse alarme toute entière que le roi était mort, en sorte qu'on se culbutait les uns sur les autres en grand désordre; il y eut une infinité de chaperons et de bonnets carrés perdus parmi la foule, qui était grande, en cette grande affluence de monde qu'il y avait en cette heure-là.

Cependant, comme le roi était sur la délibération d'ôter les gardes de la reine, sa mère, à cause qu'on s'était aperçu qu'ils avaient affûté leurs arquebuses dans l'antichambre, au derrière des fenêtres, droit dans la cour, et d'envoyer saisir la maréchale et Barbin [1], surintendant des finances, voilà entrer Bressieux [2], qui vint prier le roi, de la

1. « Barbin, qui a tant fait parler de lui sous la régence de Marie de Médicis, était, dit le duc de Saint-Simon, un petit procureur du roi de Melun, homme d'esprit et d'intrigue. Henri IV était souvent à Fontainebleau; il mourait d'envie de se fourrer dans quelque chose, mais était trop petit compagnon pour pénétrer chez les ministres. Il se mit à faire la cour à la maréchale d'Ancre par de petits présents de fruits, l'attira par des collations à sa petite maison près de Melun, et s'insinua si bien dans son esprit qu'il devint dans la suite son principal confident. Il succéda au président Jeannin comme contrôleur général des finances. »

2. Premier écuyer de la reine mère.

part de la reine, qu'elle eût moyen de parler à lui. Le roi lui dit qu'il était trop empêché à cette heure-là, que ce serait pour une autre fois, et qu'elle s'assurât qu'il l'honorerait toujours comme sa mère; mais, puisque Dieu l'avait fait naître roi, il était résolu dorénavant de régner et de faire sa charge; et à ces fins, qu'il ne voulait plus que la reine eût d'autres gardes que les siennes, et qu'il le lui fît savoir. Bressieux s'en alla rendre compte à la reine de son message; et s'y étant arrêté un peu longuement sans venir congédier lesdites gardes, Vitry eut commandement de les aller désarmer : ce qu'il fit. Presles, capitaine desdites gardes, qui était dans l'antichambre, ne voulut pas obéir à Vitry, qui commença à presser les compagnons de rendre les armes; et sur la difficulté qu'ils faisaient, leur dit que le roi les ferait tous tailler en pièces, parce qu'il ne voulait d'autres gardes dans le Louvre que les siennes. Sur cette contestation, Presles battit à la porte de la chambre, et comme on n'ouvrait pas sitôt, cria qu'on les violait, qu'on les voulait désarmer. Sur quoi Catherine répondit que la reine disait qu'on obéît aux ordres du roi; et incontinent Bressieux sortit lui-même, qui en porta le commandement de la reine audit Presles et à ses compagnons. Et Vitry y logea une douzaine d'archers du roi, et autant à l'autre avenue de la petite montée.

Le roi donna un commandement pour aller, au lendemain matin, faire défense à M. de Chartres, à Bressieux et à La Motte de plus aller chez la reine mère; et fut encore arrêté qu'on ferait, dès le lendemain, murer les portes du quartier de la reine mère, qui allait en celui du roi, et qu'elle serait servie par ses dames et officiers à l'accoutumée; mais qu'il y aurait toujours deux gardes du roi assistants, jusqu'à ce que le roi fût établi entièrement, et eût pourvu à ses plus pressantes affaires. On envoya, le même soir, demander les clefs de toutes les chambres qui étaient au-dessous de celles du roi; et puis on envoya quelques suisses, qui allèrent rompre à coups de hache le pont-levis, qui était entre la chambre de la reine et son jardin.

IV.

Arrestation de la maréchale et de Barbin. — Disgrâce du garde des sceaux Mangot et de l'évêque de Luçon (Richelieu), secrétaire d'État.

Vitry, après avoir placé des gardes chez la reine, envoya encore d'autres archers au quartier de la maréchale, lesquels la trouvèrent encore dans le lit; et quelqu'un y fut avec eux pour saisir les coffres et empêcher que l'argent ne fût détourné. On fouilla partout pour trouver les pierreries, sans rien trouver; et parce qu'on savait

bien qu'il y en avait, on la fit lever pour fouiller dans son lit où elles furent trouvées; ce qui ne put pas être fait si paisiblement que les petits meubles et habillements qui se trouvèrent hors des coffres, ne fussent pillés ou détournés par lesdits archers, de façon qu'elle ne trouva point de bas de chausse quand elle se voulut vêtir. Elle fut contrainte d'envoyer demander à son fils, qui était retenu prisonnier en un autre endroit, s'il n'avait point un écu sur lui pour en envoyer acheter. Ce pauvre petit garçon lui envoya quelques quarts d'écu qu'il trouva en sa pochette, dont on ne lui sut acheter qu'un bas de toile. Et comme il pleurait chaudement, et que celui qui faisait le message lui disait qu'il s'armât de patience, et qu'il se consolât, il répondit qu'il fallait bien qu'il prît patience, parce qu'il voyait qu'il était né pour porter les péchés et l'orgueil de son père.

Fiesque [1] ayant su quelque temps après que cet enfant était assez mal traité des archers, et

1. Le comte de Fiesque était de la maison de l'illustre Fiesque, qui périt en tombant dans la mer, au moment de la conjuration si secrètement concertée pour le faire souverain de sa république. Celui-ci était écuyer de la reine régnante. « Il avait, dit Pontchartrain, une méchante chambre dans le Louvre, et quelques jours auparavant la maréchale d'Ancre lui avait fait recevoir un grand affront, l'ayant fait chasser de la présence du roi et de la reine contre le gré du roi même, ce que le maréchal avait ainsi fait faire, parce que de Fiesque avait parlé au roi à son désavantage. »

qu'il ne voulait plus manger pour mourir de déplaisir, mû de compassion et de ce qu'il était filleul du feu roi, pria le roi de le lui bailler en garde, et se contenter de sa réponse, ce que le roi lui accorda. Il alla donc prendre le garçon, et trouvant qu'on lui avait ôté son chapeau et son manteau, lui donna le chapeau de son laquais, et l'emmena dans le Louvre dans sa chambre, où la petite reine lui envoya des confitures. Et aucuns ajoutent qu'elle le fit amener, et lui dit qu'elle avait appris qu'il dansait bien, et qu'elle voulait qu'il dansât en sa présence. Ce pauvre garçon, malgré toute sa douleur, ne laissa pas de danser, pour avoir plus de moyen d'en tirer quelques gratifications [1].

La maréchale disait à ceux qui la gardaient : « Eh bien! on a tué mon mari; n'est-ce pas assez de se contenter qu'on me permette de me retirer hors du royaume? »

Messieurs Aubry et Le Bailleul allèrent dans l'antichambre où elle était, laquelle, suivant leur commission, ils ouïrent sur ce qui était de ses bagues et autres moyens : elle leur dit qu'elle avait

1. Cet enfant se retira en Italie, où il vécut, paisible et obscur. « Le maréchal d'Ancre avait un fils d'environ treize ans, qu'on laissa aller en Italie où il est mort jeune. Il y pouvait avoir quinze ou seize mille livres de rente, de ce que son père et sa mère y avaient envoyé durant leur faveur. » — Tallemant des Réaux.

encore ses perles, savoir : un tour de cou de quarante perles de deux mille livres la pièce, et une chaîne de cinq tours de perles, de cinquante livres la pièce, et qu'en tout il y en avait pour plus de cent vingt mille écus, lesquelles elle enveloppa dans du papier et les fit cacheter en sa présence, les priant de les rendre ès mains propres du roi, comme ils firent. Au reste elle leur parla avec tant d'assurance, comme si elle n'eût eu appréhension quelconque, et les pria de contribuer ce qu'ils pourraient à son innocence, disant qu'elle espérait encore de revenir en faveur, et qu'il n'y avait charge à laquelle ils ne pussent aspirer en ce cas-là, jusques à leur offrir deux cent mille écus de présent. L'un d'eux dit : « Eh bien! madame, si nous vous eussions regardée il y a quinze jours, comme nous faisons en cette heure, vous vous en seriez offensée et eussiez dit qu'on vous ensorcelait. — Oh! dit-elle, j'étais folle en ce temps-là[1]. »

De là, ces messieurs s'en allèrent au petit logis du maréchal, où ils trouvèrent encore pour deux millions et cinq cent mille livres de bonnes res-

1. La maréchale, qui avait les superstitions de son pays et de sa condition native, croyait à la *gettatura*, et ne voulait pas être regardée. « Comme elle était mal saine, dit Tallemant, elle imagina être ensorcelée, et de peur des fascinations, elle allait toujours voilée, pour éviter, disait-elle, *gli guardatori*. On se servit de cela contre elle dans son procès. »

criptions. Ils furent aussi à Marmoustier, chez le frère de la maréchale, qui prévit l'orage et se sauva; ils n'y trouvèrent rien qui vaille, tout ayant été pillé avant leur venue. Enfin ils vinrent chez Barbin, contrôleur général, qu'ils ouïrent sur les moyens du maréchal. M. Ollier vint révéler qu'il avait quelques coffres en garde, et entre autres meubles sauvés, on trouva deux chandeliers d'or massif, et deux douzaines d'assiettes d'or, aussi une robe couverte de diamants, et autres choses précieuses.

Les ministres qui servaient sous le maréchal d'Ancre et la reine mère sentaient bien que la catastrophe ne pouvait manquer de les atteindre. Ils étaient trois principaux, Barbin, contrôleur général, Mangot qui avait les sceaux, et M. de Luçon [1], dès lors confident favori de la reine mère. Au premier bruit de ce qui se passait, Barbin voulut sortir et aller voir au Louvre ce que c'était; mais étant sur le pas de la porte de son logis, et lui ayant été dit par M. Hennéquin, qu'il ferait mieux d'attendre un peu davantage que de s'aller hasarder sans savoir ce que c'était, il rentra en son logis, et peu après de ressortir et s'alla cacher dans les écuries de la reine, où se rendirent

1. Depuis, le cardinal de Richelieu, premier ministre de ce même Louis XIII, qui le chassa si durement après la mort du maréchal d'Ancre.

aussi MM. Mangot et de Luçon. Ils y furent tous trois assez longtemps en un petit cabinet, d'où ils envoyèrent Bragelonne vers la reine, lequel fit tant qu'il entra vers elle et lui dit ce dont il avait charge. A quoi elle répondit que, pour Barbin, elle tâcherait de faire pour lui ce qu'elle pourrait; et pour Mangot et Luçon qu'elle ne savait que lui dire.

M. Mangot fut le premier qui se hasarda d'aller au Louvre, et étant dans la cour, voulant prendre le chemin du quartier de la reine, Vitry lui dit qu'il fallait savoir si le roi l'aurait agréable; et ayant fait un tour ou deux avec lui dans ladite cour, le laissa là et s'en alla faire sa charge, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre. Ledit Mangot s'y promena longtemps tout seul, mâchant quelque chose qu'il avait en la bouche, et cependant envoya demander au roi s'il aurait pour agréable qu'il l'allât saluer. Le roi lui fit dire que non; ains lui envoya commander, par le fils de M. de Loménie, qu'il allât requérir les sceaux. Il ressortit donc incontinent et les alla prendre chez lui.

On envoya chez Barbin le président Aubry avec M. de Castille, intendant des finances, pour se saisir de sa personne et de sa maison, y faire inventaire des meubles. Visite faite de ses papiers, interrogé s'il n'en n'avait pas sur lui, il répondit qu'on le traitait bien cruellement. Et lui ayant

montré que c'était de leur charge, et qu'ils ne s'en pouvaient dispenser, il dit qu'il en avait véritablement, mais qu'il n'était pas raisonnable qu'il leur exposât ses secrets. Ils lui dirent qu'il leur exhibât hardiment, qu'en sa présence ils en feraient un paquet, et le cachetteraient sans le voir, et l'enverraient au roi. Il vida donc ses pochettes, et en ayant tiré dehors les papiers, ils furent cachetés et envoyés au roi. Il s'y trouva entre autres choses deux comptants, signés *Richelieu*[1] et scellés du grand sceau; l'un de quarante mille livres, l'autre de trente-six mille. Il dit que le roi savait ce que c'était; et qu'il y avait longtemps qu'il avait lui-même demandé congé à la reine, parce que ce maréchal n'était plus supportable; dont la reine s'était fort courroucée contre lui, d'appréhension de se voir abandonnée.

M. de Luçon, qui était chez Bressieux, se résolut aussi d'aller au Louvre, tenter s'il pourrait être admis avec les autres secrétaires d'État. Il y fut donc, et après avoir été assez longtemps éloigné du roi, en peine de trouver aucun qui se voulût entretenir avec lui, il se hasarda d'approcher du roi, qui était sur la table de son billard, lequel le voyant venir, se mit à crier : « Eh bien! Luçon, enfin me voilà hors de votre tyrannie. » Il voulut

1. L'évêque de Luçon.

répliquer, mais le roi lui dit : « Allez, allez; ôtez-vous d'ici. » Finalement, il fit dire au roi que Sa Majesté savait qu'il y avait plus de quinze jours qu'il avait instamment demandé son congé, voyant le désordre où l'on s'en allait; il désirait savoir ce que le roi lui voulait commander. Le roi lui fit dire que, pour lui, il pouvait être en son conseil si bon lui semblait, ou comme évêque, ou comme conseiller d'État; mais pour la charge de secrétaire, qu'il en avait disposé et l'avait rendue à M. de Villeroy, et qu'à cette fin il eût à aller querir tous les papiers, lesquels il rapporta aussitôt après, et voulut entrer au conseil. Mais il n'y osa jamais prendre place, et ne bougea de derrière la porte, où il s'entretenait avec M. Miron.

M. Mangot revenant avec les sceaux, les pensait aller rendre lui-même au roi, mais quand il fut au bas du grand escalier qu'il commençait à monter, Vitry qui venait derrière, lui cria : « Où allez-vous, monsieur, avec votre robe de satin? Le roi n'a plus que faire de vous. » Il répondit que le roi lui avait commandé de lui rapporter les sceaux, ce qu'il faisait. On le laissa aller jusqu'à la grande salle où on le laissa attendre fort longtemps, pendant lequel on demanda au roi s'il voulait qu'on lui allât querir les sceaux; mais il dit qu'il voulait attendre M. de Villeroy, qui était allé dîner quelque part dans le Louvre avec M. le président Jean-

nin. Et, sitôt qu'ils furent arrivés, le roi commanda à M. de Luynes d'aller querir lui-même les sceaux, ce qu'il fit, et les rapporta au roi avec les clefs, qui les fit bailler à Armagnac pour les garder, disant : « A cette heure que nous aurons les sceaux, nous aurons de la finance. Je les donnerai à un, qui est mon bon serviteur. » (Il les donna le lendemain à du Vair.)

Et ledit Mangot fut conduit par des archers à la chambre de Vitry, d'où il ne bougea de tout le jour, jusqu'à cinq heures du soir, qu'il se retira chez lui. Tandis qu'il était dans la grande salle, M. de Villeroy et le président Jeannin passèrent par là venant de dîner; et comme il en fut averti, il s'alla mettre à une des fenêtres qui regardent sur la cour des cuisines, pour les laisser passer sans les voir.

V.

La cour et le parlement félicitent le roi.

M. de Villeroy arrivant au Louvre devant Sa Majesté, le roi l'embrassa et lui dit que puisqu'il avait plu à Dieu de le délivrer des mains du maréchal d'Ancre, et le remettre en liberté, il le rétablissait, lui, en la charge qu'il avait exercée sous le feu roi son père, et se déchargeait sur lui, sur le président Jeannin et autres anciens officiers, de toute

la conduite de son royaume. Ledit sieur président Jeannin et les sieurs de Gèvres, Loménie, Seaux, Pontchartrain, Pont-Carré, y vinrent aussi, et se mirent à travailler, d'un côté, aux dépêches plus pressées, et de l'autre à délibérer des autres affaires.

Monsieur, frère du roi, se vint réjouir avec Sa Majesté de son heureuse délivrance; M. le Comte[1] le suivit de bien près, disant avoir plus de part au contentement et en la généreuse action de Sa Majesté, que la plupart des autres, parce qu'il était de la maison, prince du sang de France, et que le maréchal ne tendait que d'en éteindre la race. Sur quoi le roi lui dit qu'il était véritablement de la maison, mais que lui en était le maître, et, comme tel, il l'aurait toujours en recommandation, et les caressa grandement l'un et l'autre. M. le cardinal de Guise, qui était au jeu de paume, monta aussi à cheval, et courut au Louvre. M. de Nemours, le chevalier de Vendôme, et tous ceux de la cour, grands et petits, en firent de même, portant à Sa Majesté toute sorte de témoignages de réjouissance et de contentement, avec telle affluence, que la grande galerie n'était presque pas capable pour les recevoir tous. Le roi, pour éviter

1. Le comte de Soissons, prince du sang. On l'appelait M. le Comte, comme on appelait le prince de Condé, M. le Prince, et le duc d'Enghien, M. le Duc.

la foule, fut contraint de monter sur son billard, où il fit monter avec lui Monsieur et M. le Comte. Le cardinal de Guise et M. de Nemours s'offrirent pour aller querir M. du Maine. Le roi les remercia, fit partir tout à l'heure un des siens, nommé M. Martin, pour en aller porter l'avis à M. du Maine.

Le colonel d'Ornano avait eu commandement de s'en aller à la Bastille, défendre à Vaulsay, qui en était gouverneur, d'y laisser entrer aucune personne du monde, sans exprès commandement du roi; mais ledit Vaulsay s'étant trouvé au Louvre, fut mandé par Sa Majesté, et enquis s'il n'avait pas toujours été fidèle à Sa Majesté, et s'il ne le voulait pas être à l'avenir; et ayant répondu que oui, il prêta de nouveau serment au roi, après lequel Sa Majesté lui dit : « Allez donc faire votre charge à la Bastille, et n'en répondez qu'à moi tout seul. » Il y eut quelques changements d'aucuns de la garde de la Bastille; et y avait-on envoyé quelques compagnies de surcroît, mais elles furent bientôt rappelées.

Le colonel d'Ornano eut aussi le commandement d'aller au parlement, où il trouva qu'il était déjà levé, et que les présidents étaient au bureau des eaux et forêts, avec plusieurs qui avaient déjà appris la nouvelle par deux exempts des gardes. Il y entra, et leur dit de la part du roi que Sa Majesté avait

fait tuer le maréchal d'Ancre pour se mettre en liberté; et comme il s'assurait qu'ils seraient toujours de la même volonté à lui rendre leur fidèle service qu'ils lui avaient témoignée par ci-devant, ils se pouvaient aussi assurer qu'il leur serait toujours bon roi. M. le premier président fit la repartie au nom de la compagnie, et accourut lui-même au Louvre, à pied, pour ne pouvoir pas trouver de carrosse en cette confusion.

En ce concours universel, presque tous les officiers allèrent au Louvre, entre autres le prévôt des marchands, lequel, au sortir de chez le roi, s'en alla chez la reine; et elle lui dit: « Laissez-moi en repos, je vous en prie, et faites tout ce que le roi vous commandera. » M. Servin, avocat général, y fut aussi, et le procureur général, et séparément le premier président, assisté de quelques autres messieurs[1], auxquels le roi dit qu'il fallait se réjouir de ce que Dieu l'avait délivré de l'entreprise que le maréchal avait faite sur sa personne, comme sur son État, pour laquelle il l'avait fait tuer, et qu'à cette heure il était roi.

Cependant la princesse de Conti, laquelle était accourue toute déshabillée à la chambre de la reine à la première nouvelle qu'elle eut de cet ac-

1. *Messieurs* était un terme générique pour désigner les conseillers au parlement, les avocats et les greffiers n'ayant que le titre de *maîtres*.

cident, et laquelle, n'étant qu'en jupe, n'osait pas se présenter devant le roi sans être habillée, envoya prier M. de Luynes de venir parler à elle, ce qu'il fit. Elle fit ses remontrances avec tous les artifices à elle possibles, pour le porter à persuader le roi de se laisser voir à la reine sa mère. Toutefois elle n'y avança rien, et s'en retourna chez la reine, attendant de tenter derechef, comme elle fit par après cinq ou six fois, si elle pourrait obtenir cette grâce du roi; mais le roi ne la voulut pas seulement voir venant pour ce sujet, et lui fit dire que si elle venait de son chef, elle serait la bienvenue, comme elle fit enfin, sans oser parler de la reine, attendu les défenses, et elle fut reçue avec le meilleur accueil du monde.

Après le dîner du roi, le cardinal de La Rochefoucauld vint saluer Sa Majesté, et voyant qu'on lui parlait d'affaires à tous moments, et qu'on la détournait de l'entretien qu'elle avait avec les jeunes seigneurs qui étaient nourris auprès d'elle, il dit à Sa Majesté qu'elle serait bien autrement empêchée, dorénavant, qu'elle n'avait été jusqu'à cette heure, et qu'elle s'en pouvait assurer. A quoi le roi répondit : « Non. J'étais bien plus empêché de faire l'enfant que je ne suis à toutes ces affaires-ci; » et parlant à je ne sais quel autre, ajouta : « L'on m'a fait fouetter les mulets six ans durant aux Tuileries; il est bien temps que je fasse ma

charge. » Le roi s'amusait alors à jouer de l'épinette sur la table, et pensait à autre chose. « Que faites-vous là, sire? » Il répondit : « Je fais l'enfant. »

Tout ce qu'il y avait de noblesse à la cour fut tout le jour à l'entour du roi, dont non-seulement la galerie était remplie, mais aussi tout le Louvre; de sorte que la presse le contraignit de se remettre comme il était le matin, sur son billard, où il disait qu'il était bien aimé des Français, puisqu'il avait communiqué son dessein à plus de vingt personnes, dont aucune n'avait averti le personnage, et racontait les particularités de son entreprise et de tout plein d'autres qu'il avait faites auparavant, sans qu'elles eussent réussi, et même d'une qu'il avait faite lors du voyage de Saint-Germain en Laye, de s'en aller à Rouen, et là mander ceux qui seraient ses serviteurs; d'une autre, pour aller à Amboise et y faire de même; d'une troisième, dans son cabinet des armes, où c'est que devait arriver le maréchal, qu'il avait invité de venir voir un matin les petits canons dont il s'était servi pour battre les forts dans les Tuileries, pendant qu'il ne pouvait pas aller à l'armée; disant que son dessein était, en le tenant dans ledit cabinet, de se faire dire par du Cluseaux qu'il avait oublié deux ou trois petits canons qui étaient demeurés en bas de la galerie, lesquels il ferait semblant

d'aller faire venir, et le laisserait dans ledit cabinet, où Vitry et les siens se pouvaient saisir de sa personne sans que Sa Majesté y fût présente; d'une cinquième, le matin, en jouant au billard, où il avait fait tout ce qu'il avait pu pour le faire jouer et l'amuser, attendant que les compagnons fussent venus, mais il ne leur donna pas ce loisir; et, finalement, celle du dimanche, s'il fût venu au Louvre lorsqu'il y était attendu; mais il n'y vint point, parce qu'il avait pris quelque médicament.

Le roi racontait encore diverses actions du maréchal, grandement impudentes et indiscrètes. L'une, quand, pour jouer au billard, il se couvrit devant Sa Majesté, et après lui disait : « Sire, Votre Majesté me permettra bien de me couvrir. » Cependant il l'avait déjà fait; et que Sa Majesté n'avait pas laissé de lui dire, assez longtemps après : « Oui, couvrez-vous. » Mais qu'après qu'il fut sorti, il avait bien dit aux compagnons : « Avez-vous vu comme il s'est couvert? » Une autre, du même jour ou du précédent, quand il était allé s'asseoir, au conseil des dépêches, dans la chaise du roi, et y commandait à la baguette les secrétaires d'État de lire, les uns après les autres, les dépêches nécessaires, chacun en son appartement (département), et y donnait son approbation ou réprobation, à sa fantaisie. Une troisième, un jour ou deux auparavant, que le roi demeura deux ou

trois heures tout seul dans sa chambre, la porte ouverte, le maréchal venant, amena avec lui deux cents gentilshommes, lesquels ressortirent avec le maréchal, laissant le roi tout seul. Une quatrième, d'avoir parlé de quelque action de Sa Majesté, qui semblait trop puérile, qu'elle mériterait le fouet. Une cinquième, au voyage de Normandie, qu'étant à Magny, après avoir été longtemps assis sans parler, devant le feu, tout rêveur, il s'écria tout d'un coup, disant à part soi : « Non, je veux voir jusqu'où la fortune peut pousser un homme. » Une sixième, du jour précédent, étant endormi dans une chaire, le précepteur de son fils y entra, et lui, s'éveillant en sursaut, s'écria : « Je voudrais être mort, fussé-je trois pieds sous terre! » tant il avait l'esprit agité. Une autre, du jeudi précédent, qu'un du conseil l'étant allé voir, il lui dit que le peuple de France n'était pas ce qu'on pensait; d'autant qu'encore qu'ils disent tous les maux du monde de lui, néanmoins il n'allait nulle part dans les provinces, qu'aussitôt tous les officiers ne lui vinssent faire des harangues comme au roi. Une autre, lors de la venue de M. de Nemours, lequel, après les premiers compliments, lui dit que si, pendant son séjour à la cour, il avait besoin de son assistance, il la lui départirait très-volontiers : à quoi il ne répondit rien, mais après être séparés, il dit : « Pardieu! M. de Nemours a bon

temps de m'offrir son assistance; et ne pense-t-il point qu'il a plus besoin de la mienne que moi de la sienne? » Et finalement, d'une pique qu'il avait eue avec M. de Luynes, et qu'il avait dit : « Monsieur de Luynes, je m'aperçois bien que le roi ne me fait pas bonne mine; mais vous m'en répondrez. »

Au palais, on assembla les chambres du parlement pour aviser à ce qui serait trouvé nécessaire en cette occurrence; et, comme elles étaient assemblées, on vint dire de la part du roi que Sa Majesté désirait qu'on députât vers elle quelques présidents et conseillers en petit nombre. On députa trois présidents et sept ou huit conseillers, lesquels trouvèrent le roi dans la galerie, qui leur dit qu'il s'assurait tant de leur fidélité, qu'il voulait se conduire par leur conseil aux affaires plus importantes, et qu'il les avait mandés pour prendre leurs avis sur quelque chose qui s'était présentée, et, pour cet effet, qu'ils s'en allassent au cabinet où son conseil était assemblé, et ils apprendraient que c'était. Ils y allèrent, et on leur dit qu'il y avait deux choses sur lesquelles le roi désirait avoir leur avis. L'une, s'il fallait faire le procès au corps du maréchal d'Ancre; l'autre, s'ils estimaient nécessaire que le roi envoyât des lettres du grand sceau au parlement et aux provinces sur le sujet de ce qui s'était passé. A quoi, après s'être

retirés à part, et en avoir conféré ensemble, par congé de messieurs du conseil, ils répondirent que, puisque le maréchal était mort et qu'il n'y avait rien à craindre de sa part, la clémence du roi serait toujours louable de se contenter de cela, sans approfondir davantage les crimes par lui commis. Outre que, puisque le roi même l'avait fait mourir, le seul aveu de Sa Majesté couvrait tout autre manque de formalités, même en chose si notoire; *autrement, ce serait révoquer en doute la puissance du roi*[1]. Et pour le second point, que la qualité dudit maréchal n'était pas de cette considération qu'il y fallût tant de cérémonie, que d'y user des lettres patentes comme si c'était quelque grand prince, et que de simples lettres de cachet semblaient être suffisantes; et après se retirèrent, et leur avis fut trouvé bon, et suivi pour cette heure-là.

Cela fait, au coucher du roi, on lui vint demander la dépouille de ce misérable.

Vitry eut pour sa part la charge de maréchal de France, la baronnie de Lésigny et sa maison à Pa-

1. Cette toute-puissance du roi n'existait pas, même sous la monarchie absolue. L'assassinat du maréchal d'Ancre était un crime. L'excuse souvent répétée dans cette relation, que les autres moyens n'étaient pas sûrs, qu'on ne pouvait se borner à arrêter le maréchal, est pitoyable. Louis XIII avait fait arrêter, dans le Louvre même, M. le Prince, qui avait toute la cour et tout le peuple et tous les parlements en sa faveur.

ris, et les chevaux de son écurie, lesquels furent enlevés dès le lendemain matin. Le sieur Geran, qui avait un brevet de la première charge de maréchal vacante, fut un peu malcontent de n'y pas avoir été reçu par la mort de Concino; mais on lui dit que ce n'était point une vacance ordinaire, et qu'il n'était pas raisonnable que Vitry eût tué Concino pour lui, et pour s'en exclure soi-même[1]. M. de Luynes eut la charge de premier gentilhomme de la chambre, et la lieutenance générale pour le roi en Normandie, avec le Pont de l'Arche. M. le chevalier de Vendôme recouvra le château de Caen, que le feu roi lui avait baillé et que ledit maréchal lui avait ôté; et demanda l'abbaye de Marmoustier. L'évêque de Bayonne demanda l'archevêché de Tours. Ces deux bénéfices étaient au frère de la maréchale, qui aima mieux les résigner, se réservant mille écus de pension sur chaque pièce, avec lesquels il espérait vivre

1. Vitry fut fait maréchal le jour même. Le roi le nomma en même temps conseiller d'épée au parlement de Paris, pour le mettre à l'abri de toutes poursuites. Ce bâton acheté par un assassinat révolta les généraux et les courtisans. Le garde des sceaux du Vair, qui venait de rentrer en fonctions après la mort du maréchal d'Ancre, ne put dissimuler son mépris, quand Vitry fut lui faire sceller ses provisions. Comme M. de Thémines avait été fait maréchal fort peu de temps auparavant, pour avoir arrêté le prince de Condé, M. de Bouillon disait qu'il rougissait d'être maréchal depuis que le bâton était devenu la récompense des sergents et des assassins.

plus aisément hors du royaume. D'autres ont eu le marquisat d'Ancre[1], et tout le reste qu'on a pu découvrir çà et là. Persan, beau-frère dudit Vitry, eut la capitainerie de la Bastille, dont il prit possession seulement trois jours après. Du Hallier, propre frère de Vitry, eut la charge de capitaine des gardes[2] : et ayant appris que l'apothicaire dudit maréchal avait un de ses coffres, qui avait été saisi par les commissaires du quartier, au commandement du lieutenant civil, le roi le lui donna, quoi que ce fût, et, y étant allé, on y trouva une boîte de pierreries du prix de vingt mille écus.

VI.

Le peuple déterre le cadavre du maréchal.

Le lendemain, 22 avril, dès les sept ou huit heures du matin, quelqu'un ayant montré l'endroit, dans l'église Saint-Germain l'Auxerrois, où l'on avait enterré ledit maréchal, il y eut plusieurs qui le voulurent venir voir, et qui donnèrent sujet à d'autres d'y aller prendre garde. Le premier désordre fut de ceux qui allaient cracher sur cette tombe et trépigner des pieds là-dessus :

1. Tallemant dit pourtant qu'il fut donné à de Luynes.

2. Il devint plus tard maréchal, et porta le nom de maréchal de Lhopital. Lhopital est le nom de famille des Vitry.

après lesquels d'autres commencèrent à gratter à l'entour avec les ongles, et firent tant qu'ils découvrirent les jointures des pierres. Les prêtres commencèrent de les chasser; mais, étant sortis de l'église en procession, le peuple s'y mit en telle furie qu'en moins de rien ils eurent ôté quelques pierres. Et ayant découvert le corps par le côté des pieds, les attachèrent avec les cordes des cloches, et mirent telle force sans avoir patience d'attendre que tout le corps fût découvert et déterré, qu'ils l'arrachèrent hors de terre, criant toujours : *vive le roi!*

Le tumulte fut si grand, qu'il ne fut pas au pouvoir des prêtres, revenant de la procession, d'y remédier, ni même de dire plus de messes dans l'église, tant la foule était grande de tous côtés, du peuple qui montait sur les bancs et jusque sur le treillis des chapelles et sur les arcades. Quelques officiers voulurent s'aller présenter pour interrompre ce désordre, mais ils se trouvèrent trop faibles pour rien avancer envers tant de peuple. Le grand prévôt fut aussi envoyé avec plusieurs archers, mais, dès qu'il parut, le peuple se mit à crier qu'on l'enterrerait tout vif, s'il s'approchait davantage, de sorte qu'il fut contraint de se retirer.

Le corps fut donc tiré hors de l'église par la grande porte et traîné jusque dans le logis de Barbin, qui est vis-à-vis, où ils firent la première

pause, et lui dirent toutes sortes de pouilles qu'on se pouvait imaginer; et, sans les archers des gardes du corps qui étaient à la porte pour le garder, on l'allait enfoncer et piller toute sa maison. On lui fit voir tout ce spectacle par une fenêtre, dont il eut une belle peur. De là ils traînèrent le corps, ne cessant pas de le battre à coups de bâtons et de pierres, jusqu'au bout du pont Neuf, près d'une potence qui y avait été plantée un mois ou deux auparavant, par le commandement dudit maréchal, contre ceux qui n'étaient pas de son haleine[1].

Il se trouva parmi ce peuple quelques laquais des Écossais qui avaient été exécutés à mort à sa poursuite, lesquels furent des premiers et des plus hardis à faire la proposition de le pendre à ladite potence. Un grand laquais qui avait été au service du maréchal (qui en était sorti depuis quinze ou vingt jours parce que le maréchal lui avait dit qu'il le voulait faire pendre), fut celui qui en voulut avoir l'honneur, disant que celui qui le voulait faire pendre serait pendu lui-même; et, ayant eu la préférence, fut enlevé et porté sur la potence, et l'attacha et le pendit par les pieds.

Tandis qu'il travaillait à cela, une des compa-

1. De son haleine, de son goût. Richelieu dit, en parlant de cette potence : « Il l'avait fait élever pour faire peur à ceux qui parlaient mal de lui. » Ajoutons pourtant qu'il n'y avait fait pendre personne.

gnies des gardes du roi passa sur le pont Neuf pour s'en aller entrer en garde, mais elle ne se mit point en devoir d'empêcher ce peuple d'assouvir sa furie sur ce corps; tant parce qu'ils n'en avaient pas eu le commandement, que pour être en trop petit nombre en comparaison de ce peuple. Outre qu'ils n'étaient guère marris de voir un si juste jugement de Dieu sur ce misérable; au contraire, voyant qu'il leur manquait de la corde pour l'achever d'arrêter, ils leur jetaient en passant les mèches de leurs arquebuses pour les y employer.

Ce corps demeura pendu plus d'une grande demi-heure, pendant lequel temps, d'un côté, le laquais qui l'avait pendu tendit son chapeau aux assistants, leur demandant quelque chose pour celui qui avait pendu le maréchal. Ce qui fut trouvé si plausible, qu'en un instant son chapeau fut rempli de sous et de deniers, que chacun lui portait comme à l'offrande, jusques aux plus pauvres gueux et mendiants, dont tel n'avait qu'un denier en son pouvoir, qui ne laissait pas de lui porter de bon cœur, tant la haine publique était grande contre ce misérable. D'autre part, le peuple se rua derechef sur ce corps tout pendu, les uns à coups de poings, de poignards et d'épées; d'autres lui enlevèrent les yeux, d'autres lui coupèrent le nez et les oreilles et autres parties de son corps. Après ils lui avallèrent les bras à coups d'épée et puis

lui coupèrent la tête; et tous ces morceaux étaient portés et traînés en divers quartiers de la ville avec des cris, acclamations et imprécations horribles, dont le retentissement allait d'un bout de la ville à l'autre.

Au bruit de ces cris, la maréchale demanda ce que c'était. Ses gardes lui dirent que c'était son mari qu'on avait pendu; et elle, qui n'avait pas encore répandu de larmes[1], montra s'émouvoir grandement, sans pleurer toutefois; mais elle ne laissa pas de dire que son mari était un *presomptuos*, un *orgueillos*, qu'il n'avait rien eu qu'il n'eût bien mérité; que c'était un méchant homme, et que, pour s'éloigner de lui, elle s'était résolue de se retirer en Italie à ce printemps, et avait apprêté tout son fait, offrant de le vérifier.

Comme le bruit du peuple semblait approcher du lieu où son fils était, il demanda si on ne venait pas le tuer. On lui dit que non, et qu'il était en sûreté. Il répondit qu'il vaudrait mieux qu'on le tuât, puisqu'il ne pouvait être que misérable le reste de la vie, comme il avait été depuis qu'il avait eu connaissance de la vie, même n'étant jamais approché de son père ni de sa mère, qu'il n'eût rapporté quelques soufflets pour toutes ses

1. La maréchale avait peu de tendresse. Elle était froide pour son mari, et indifférente pour ses enfants. Ni elle, ni le maréchal n'avaient songé à l'avenir de leur fils.

caresses. Les archers qui le gardaient ouvrirent les fenêtres qui donnent sur le pont, et lui firent voir ce funeste spectacle de son père pendu, afin qu'il apprît à mieux vivre.

Quand ils furent à la rue de l'Arbre-Sec, il y eut un homme vêtu d'écarlate si enragé, qu'ayant mis sa main dans le corps mort, il en tira sa main toute sanglante et la porta à sa bouche pour sucer le sang et avaler quelques petits morceaux qu'il en avait arrachés; ce qu'il fit à la vue de plusieurs honnêtes gens qui étaient aux fenêtres. Un autre eut moyen de lui arracher le cœur, et l'aller cuire sur les charbons et manger publiquement avec du vinaigre. Ce peuple impatient, et ne pouvant être plus longtemps en un lieu, dépendit le reste de ce corps, le traîna jusqu'en Grève, où ils le rependirent à une autre potence, que ledit maréchal y avait fait planter, et y pendirent par le même moyen une grosse poupée qu'ils avaient faite avec le linceul dans lequel il avait été enterré, pour représenter la maréchale en effigie; puis s'en allèrent encore le traîner jusqu'à la Bastille, où ils lui ôtèrent les entrailles; et en ayant brûlé une partie, traînèrent le reste au faubourg Saint-Germain, devant sa grande maison et devant celle de M. le Prince[1] où ils lui arrachèrent quelque autre partie

1. Le prince de Condé.

d'autour du cœur et la brûlèrent. Après, firent encore quelques tours de ville repassant par le pont Neuf, brûlèrent quelque autre partie devant la statue du feu roi, et allèrent achever de brûler tout le reste du corps en Grève, devant l'hôtel de ville, dont le feu ne fut composé que de potences qu'ils avaient brisées, et jetèrent les cendres en l'air, afin que les éléments eussent part à la sépulture; d'autres gardèrent les cendres et les vendirent le lendemain un quart d'écu l'once; et finalement s'en revinrent mettre le feu à la potence où il avait été premièrement pendu.

Le samedi 13, on reçut des nouvelles de divers endroits du royaume, où l'allégresse avait été nonpareille de la mort de ce monstre, et nommément de plusieurs villes où l'on avait fait des effigies dudit maréchal et les avait-on traînées par la ville, des feux de joie et autres réjouissances qui avaient duré des journées et des nuits tout entières. Et dehors le royaume, qu'en Hollande, durant vingt-quatre heures, jour et nuit, on n'avait cessé de boire à la mode du pays; en Angleterre, de faire des feux de joie encore que le roi fût absent, car il était allé en Écosse; et en Piémont, que le prince Maggior avait été sur le point de prendre la poste et de s'en venir en France à l'heure même.

VII.

Départ de la reine mère.

Le lundi 1er mai, la reine envoya demander au roi cinq ou six choses, mises par écrit en un papier, dont M. de Luçon fut le porteur : 1° que le roi lui permît de se retirer à Moulins ou autre ville de son apanage; 2° qu'elle pût savoir qui l'accompagnerait; 3° que le roi lui baillât absolu pouvoir dans la ville où elle se retirerait; 4° qu'elle sût si elle jouirait de tous ses apanages et appointements, ou de quelle portion d'iceux, pour régler sa dépense sur le pied de ce qu'il lui serait assuré; 5° et qu'elle pût voir le roi avant que partir. D'autres ajoutent qu'elle demanda encore la vie de Barbin.

Le roi lui fit répondre par écrit aussi : que s'il avait différé de la voir durant quelques jours, il en avait porté autant et plus de regrets qu'elle, mais que l'état de ses affaires ne l'avait pas permis. Qu'il n'avait pas délibéré de l'éloigner, ains de lui faire dans quelques jours autant de part dans ses affaires qu'il lui serait possible; mais qu'au cas qu'elle fût si résolue de se retirer : 1° qu'elle le pourrait faire aussitôt qu'il lui plairait, soit à Moulins, ou telle autre ville de son royaume qu'elle voudrait choisir; 2° qu'elle ne serait accompagnée

que de ceux qu'elle voudrait; 3° qu'elle aurait tout pouvoir absolu, non-seulement dans la ville de sa résidence, mais dans toute la province où elle se trouverait située; 4° qu'elle pourrait vivre de tous ses apanages et appointements, et que, quand cela ne lui suffirait, on lui en baillerait davantage, jusqu'à s'incommoder plutôt qu'elle n'eût contentement; 5° que le roi la verrait infailliblement avant son départ; 6° et, pour le regard de Barbin, qu'il verrait à lui donner contentement.

La reine témoigna d'être fort contente et satisfaite des réponses du roi, et se résolut à l'heure même de partir le mercredi ensuivant, et de s'en aller à Blois en attendant que la maison de Moulins fût réparée. Le roi le trouva bon, et résolut aussi en même temps de s'en aller le même jour au bois de Vincennes avec la reine sa femme, et d'y demeurer quelques jours, pour avoir moyen de faire nettoyer le Louvre; et, à ce que disent quelques-uns, pour faire visiter exactement partout, afin d'être mieux assuré qu'aucun scélérat maréchaliste n'y eût mis de la poudre en quelque coin ou préparé autres méchancetés. Et toutes choses furent disposées de part et d'autre pour le départ.

La reine mère envoya encore M. de Luçon vers le roi pour l'avertir de ce qu'elle lui voulait dire, et savoir quelle réponse on lui ferait; et pour le

mieux concerter, elle envoya par écrit toutes les paroles qu'elle désirait prononcer. Le roi les fit voir en son conseil, et de l'avis d'icelui fit coucher par écrit la réponse, et la lui fit montrer avant que d'aller chez elle.

Sitôt que le roi eut dîné, il descendit par la montée du quartier de la reine régnante et entra dans la chambre de la reine mère. Il était accompagné de Monsieur, de MM. de Luynes, de du Hallier et de fort peu d'autres personnes. La reine mère vint aussitôt vers lui, et commençant, non par le mot de « mon fils, » qu'elle avait fait écrire dans son papier, ains par celui de « monsieur, » lui dit :

« Monsieur, j'ai fait ce que j'ai pu pour m'acquitter dignement de la régence et administration que vous m'avez commise de vos affaires et de votre État; si le succès n'en a été si heureux que j'avais désiré, et s'il y est advenu aucune chose qui n'ait été si conforme à vos intentions, et qui ne vous ait contenté, j'en suis bien marrie. Je suis bien aise que vous ayez repris vous-même la conduite de votre État, et prie Dieu de bon cœur que ce soit avec toute sorte de prospérité. Je vous remercie de la permission que vous m'avez baillée de me retirer à Blois, ensemble des autres choses que vous m'avez accordées. Et vous prie d'avoir agréable ce que j'ai fait pour vous jusqu'à présent,

de vous souvenir de moi, et de m'être bon fils et bon roi. »

Le roi répondit :

« Madame, j'ai su que vous avez apporté toute sorte de soins et d'affection en la conduite que vous avez eue de mes affaires, et que vous y avez fait tout ce que vous y avez pu. C'est pourquoi je l'ai eu pour agréable, et je vous en remercie bien fort, comme étant content et très-satisfait. Vous avez voulu aller à Blois ; je l'ai trouvé bon, puisque vous le désirez. Mais quand vous eussiez voulu demeurer à la cour, je vous y eusse toujours donné la part que vous devez avoir en la direction de mes affaires, et serai toujours prêt à le faire quand vous voudrez. Et, en toutes façons, je ne manquerai jamais de vous honorer, de vous aimer, et de vous obéir comme fils en toutes les occasions qui s'en présenteront. »

La reine dit encore : « Monsieur, lorsque la maison de Moulins sera réparée, ne trouverez-vous pas bon que je puisse m'y retirer ? » Le roi lui dit : « Madame, vous pourrez faire comme il vous plaira, et quand Moulins ne vous agréerait, vous pourrez choisir telle autre ville de mon royaume que bon vous semblera, et partout vous aurez le même pouvoir que moi. » La reine ajouta : « Monsieur, je vous ai fait prier pour Barbin ; s'il y a eu du mal en son administration, ce n'est pas

lui proprement qui en est coupable, je vous prie de le faire mettre en liberté. »

Le roi se trouva un peu surpris, car il n'avait pas prévu cette demande, et ne s'y était pas apprêté. Il se retira donc un pas ou deux en arrière, et après y avoir un peu pensé, lui dit : « Madame, je vous ai déjà fait dire que je verrais de vous donner contentement pour son regard, comme je ferai en toute autre chose. »

Lors la reine ne pouvant plus retenir ses larmes et pleurant chaudement, s'approcha du roi et le baisa à la bouche sans l'embrasser. Et le roi, qui avait été bien constant durant toute cette entrevue, se retira, mais ce ne fut pas sans répandre quelques larmes. Monsieur s'approcha en même temps et fit sa harangue fort courte. La reine, toute fondue en larmes, ne pouvant presque parler, fit une courte repartie, et l'embrassant le baisa par deux fois, et après il suivit le roi.

Monsieur de Luynes la salua, et elle le tira à part et parla à lui, disant : « Vous savez bien, monsieur de Luynes, que je vous ai toujours aimé : tenez-moi toujours aux bonnes grâces du roi. » Et disait-on que c'était principalement pour lui recommander le roi, et qu'entre autres choses, elle lui avait recommandé Barbin. Et de fait, elle eut le soin, en partant, d'envoyer dire audit Barbin, au for l'Évèque, où c'est qu'on l'avait conduit,

qu'elle avait encore parlé pour lui et qu'il eût bon courage.

La reine sortit donc de sa chambre, conduite par Bressieux et quelques gardes qu'il y eut. Elle eut bien de la peine de fendre la presse qui était dans la cour du Louvre et de pouvoir arriver jusqu'à son carrosse, encore qu'il ne fût pas loin de la porte de la chambre. Elle partit avec force dames et seigneurs et ses gardes qui lui furent rendus au sortir du Louvre.

Quand elle fut au bout du pont Neuf, au lieu de suivre dans la rue Dauphine, dans laquelle toute la cavalerie et son premier carrosse s'étaient enfilés, elle voulut se détourner devant les Augustins et s'en alla passer par le faubourg Saint-Jacques. On disait que ce fut pour éviter de voir en passant sa maison de Luxembourg. Elle s'en allait coucher à Linas, et le lendemain à Étampes.

VIII.

Procès et exécution de la maréchale.

La maréchale avait été enfermée d'abord, ainsi que nous l'avons dit, dans une chambre du Louvre. Pendant qu'on l'y conduisait, Fiesco s'était mis sur son chemin pour la voir en cet état déplorable et pour lui reprocher, comme il le fit, qu'elle lui

avait imputé d'avoir mérité d'être pendu, et l'avait fait honteusement chasser de la cour; mais elle était bien plus proche de recevoir ce traitement. Elle lui répondit : « Si je vous ai fait du bien, vous ne le pouvez pas nier, et c'est de cela que vous deviez vous souvenir et non du mal. » Et comme elle faisait difficulté de monter et d'y entrer, l'un des soldats qui la conduisaient lui cria : « Monte, monte; il n'y a plus qu'un échelon. » Mais de tout cela, elle ne s'émut nullement et n'en pleura non plus, comme si tout cela lui était indifférent. Aucuns disent qu'elle avait été rasée dès qu'elle fut en ladite chambre, mais cela n'est pas vérifié.

On la transféra de là à la Bastille, où l'on dit qu'elle était allée si mal pourvue, qu'il fallut que Mme de Persan, femme du capitaine, lui envoyât deux chemises par charité. On dit que M. le Prince en oyant parler, disait qu'il en avait pitié, estimant que ce ne fut pas elle qui fut coupable des maux de la France, ains son mari. Ladite dame de Persan l'alla visiter par charité, et la voulant faire asseoir auprès d'elle, la maréchale ne voulait jamais s'asseoir, tant elle était humiliée; au lieu qu'auparavant, elle ne voulait pas laisser entrer dans sa chambre les princes, les princesses ni les plus grands du royaume[1].

1. Un jour que Louis XIII, enfant, jouait dans sa chambre, elle lui fit dire de cesser, parce qu'elle avait la migraine.

La nuit, à minuit, la maréchale fut traduite par du Hallier de la Bastille aux prisons du palais, sans emporter autres hardes que les habillements dont elle était habillée, un petit fagot qu'elle avait fait de son linge qui n'était guère plus gros que sa tête, et un manchon dans lequel elle avait environ quatre-vingts écus; et tout à l'entrée, on fit l'écrou de son enregistrement dans le registre du concierge, dans lequel elle fut contrainte de signer de sa main, et pour cet effet, posa son manchon sur la table pour signer plus à son aise; mais comme elle était attentive à son écriture, son manchon fut dérobé, en sorte qu'elle ne le put depuis retrouver. Dès qu'elle entra dans la prison, elle se mit à crier : *Oimè! son perdita!*

Elle avait une vieille demoiselle italienne et son apothicaire, lesquels lui avaient tenu compagnie dans la Bastille et jusque-là; mais ils l'abandonnèrent alors, et elle fut mise dans la même chambre dans laquelle elle avait fait mettre le moine de Saint-Martin, lequel le roi avait fait élargir peu de jours auparavant.

Le lendemain matin, les chambres furent assemblées au parlement pour voir la commission que le roi y avait envoyée, aux fins de faire le procès à la mémoire et à la veuve du maréchal d'Ancre défunt, ensemble à leurs complices et adhérents. Sur laquelle, parce qu'il s'agissait de

crime envers le roi, suivant les anciennes observances, on commit deux présidents et deux conseillers, savoir : M. de Verdun, M. Séguier, M. Courtin et M. des Landes, pour informer, interroger et parfaire ledit procès.

— La relation que nous avons suivie jusqu'ici ne s'occupe plus de la maréchale d'Ancre. Les détails de son procès ont été plusieurs fois publiés. Nous reproduirons la narration du cardinal de Richelieu, qui avait connu familièrement la maréchale d'Ancre et qui devait à son mari les premiers commencements de sa fortune.

DÉTAILS SUR LE PROCÈS ET L'EXÉCUTION DE LA MARÉCHALE.

(Extrait des Mémoires de Richelieu.)

« On faisait, dit Richelieu, le procès à la maréchale d'Ancre avec une ferme résolution de la faire condamner en quelque manière que ce fût. On eut premièrement volonté de lui confronter Barbin, espérant en tirer quelque avantage; car lorsque la reine à son partement fit instance au roi et au sieur de Luynes qu'on le délivrât, ce dernier ne fit autre réponse sinon qu'il le fallait encore retenir pour le confronter avec la maréchale. Mais Modène l'ayant été visiter à la Bastille, et après force honnêtes paroles, assuré qu'il ne le retenait qu'à ce dessein, Barbin lui répondit là-dessus que, quelque mauvaise volonté que cette dame eût eue contre lui, et quelque mal qu'elle eût voulu lui faire, il se sentait si fort son obligé, qu'il eût voulu par son sang la racheter de la peine où elle était.

« Cette réponse qui témoignait une affection sincère de Barbin vers elle, leur fit craindre que leur confrontation servît plutôt à faire paraître l'innocence de l'accusée qu'à aggraver les crimes qu'on lui mettait à sus; de sorte que, sans en

venir là, ils poursuivirent son procès. Ce que Barbin sachant, avec beaucoup d'aigreur il dit à Modène qui le venait voir bien souvent, qu'on avait raison de ne le point confronter à elle, d'autant qu'il n'en pourrait rendre qu'un témoignage fort honorable. »

On croit qu'après avoir vainement essayé de trouver, dans les actes du maréchal, la matière d'un procès contre sa veuve, on résolut de la poursuivre comme sorcière, parce qu'on avait absolument besoin d'une condamnation. Non-seulement tous ses biens étaient déjà distribués avant toute confiscation, mais si elle sortait acquittée des prisons du parlement, que devenaient Vitry, fait maréchal de France pour avoir tué son mari, du Hallier, capitaine des gardes pour la même cause, et tant d'autres, dont la soudaine élévation n'avait pas d'autre origine? Que devenait le roi lui-même, qui avait commandé le meurtre, qui s'en était publiquement réjoui? Dans la séance du parlement où Vitry avait prêté serment comme maréchal, l'avocat général s'était, de tout son pouvoir, associé à la responsabilité du meurtre. « Il fit, dit Marillac, une grande invective contre le maréchal d'Ancre, de qui il fit la généalogie, venue d'un petit notaire d'Arezzo, qui était son grand-père, et déclama étrangement contre ceux qui avaient fléchi le genou devant Baal.... Et après avoir exalté

l'action du roi, *qui avait fait abattre ce monstre*, et celle dudit sieur de Vitry qui en avait été l'instrument, adhéra aux conclusions, etc. »

La maréchale se trouvait ainsi condamnée avant d'avoir été entendue, et condamnée par des Juges qui ne doutaient guère de son innocence. Il fallut pourtant faire un simulacre de procédure. Nous avons ses interrogatoires; il n'y a pas de lecture plus navrante.

On lui demanda si elle croyait à la magie et à la sorcellerie; si elle n'avait pas fréquenté des Juifs et des magiciens en Italie; si elle n'avait pas appris d'eux des pratiques superstitieuses. Elle répondit simplement que non, qu'elle ne savait ce qu'on voulait dire.

Elle avait eu de fréquentes relations avec un Juif nommé Montalto, qui l'avait guérie de ses vapeurs. On prétendit que, dans ses conférences avec la maréchale, il se livrait avec elle à des évocations. « Ce n'était, répondit-elle, qu'un médecin envoyé de Florence à la reine, et dont elle me permit de suivre les remèdes. La reine, avant de se faire soigner par un médecin juif, avait eu le scrupule de consulter le pape, qui l'autorisa à s'en servir. Comme ma santé était mauvaise, je le vis fort souvent, et il devint l'ami de mon mari et le mien. » Montalto était mort quelques mois auparavant; et il est vrai qu'il s'était servi plus d'une fois

de son influence sur le maréchal et sur sa femme pour adoucir ou terminer leurs querelles.

Tous ses domestiques comparurent, et on les interrogea minutieusement sur Montalto. Une seule chose put être prouvée, c'est qu'il avait persuadé à la reine, à la maréchale, et même au maréchal d'Ancre, qu'on pouvait leur jeter un sort en les regardant. « Le médecin juif, dit Richelieu, avait préoccupé l'esprit du maréchal, mais moins que celui de la reine et de sa femme, qu'on les voulait assassiner par la vue et empoisonner par des regards. Leur manie en vint à tel point qu'ils ne regardaient que peu de gens et voulaient encore être regardés de moins. » Il fut prouvé que la reine avait exhorté Montalto à se convertir au catholicisme, et qu'il avait promis de se faire instruire.

On l'interrogea aussi sur des religieux venus de Lorraine, et qui, disait-on, l'avaient exorcisée. Mais il se trouva encore que l'accusation portait autant sur la reine que sur la maréchale. « C'est la reine, dit-elle, qui a fait venir les religieux, parce qu'ils passaient pour posséder des remèdes secrets. Ils ne m'ont pas exorcisée parce que je n'ai jamais été possédée. Il n'est pas vrai que je me sois promenée dans ma chambre avec six petites chandelles croisées. Il n'est pas vrai que j'aie poussé des cris extraordinaires, si ce n'est quand je souffrais de la migraine ou de mes vapeurs. Si j'avais

été sorcière ou possédée, le grand-duc ne m'aurait pas mise auprès de sa fille, et la reine ne m'aurait pas accordé son amitié. »

Cette amitié de la reine embarrassait les juges. On voulut y voir de la magie, un sort. On demanda à la maréchale comment elle avait fait pour s'emparer de l'esprit de sa maîtresse. « Je n'ai pas eu, dit-elle, d'autre sortilége que l'influence d'un esprit fort sur une tête faible. » Tous les Mémoires du temps rapportent cette réponse, et presque tous ajoutent qu'ils ne croient pas qu'elle l'ait prononcée[1].

On lui représenta une boîte couverte de velours noir et entourée de trois cercles d'argent, qu'on avait trouvée chez elle, et qu'on supposait destinée à des opérations magiques : « Hélas! dit la maréchale, l'objet que vous me représentez est un *Agnus-Dei*. Ce sont des religieuses d'Italie qui les ont envoyés à moi et à la reine. Ces accusations sont trop frivoles, je vois bien qu'on a juré ma perte. »

Elle avait chez elle la nativité de Marie de Médicis, et celle de Louis XIII. Elle les reconnut. Elle demanda si c'était là de la magie. La nativité de

1. « Quand on lui demanda de quels charmes elle s'était servie pour gagner l'esprit de la reine : « Pas d'autre chose, dit-elle, « que du pouvoir qu'a une habile femme sur une *balourde.* » Je doute qu'elle ait dit cela. » — Tallemant.

Louis XIII avait été faite par les ordres mêmes de la reine.

On voulut voir des débris d'envoûtements dans certaines boulettes de cire. On lui demanda si elle avait voulu envoûter le roi. D'abord elle se mit à rire. Puis elle fondit en larmes, et s'écria qu'on l'accusait d'avoir voulu la mort de son roi, du fils de sa reine et de sa maîtresse.

On lui demanda s'il était vrai qu'elle avait porté la nuit, à l'église, un coq vivant, tout plumé, ou n'ayant plus de plumes que sur la tête. Mais elle haussa les épaules et refusa de répondre.

Sur les questions qu'on lui fit relativement à ses pierreries et à ses richesses, elle s'en rapporta aux réponses qu'elle avait faites aux conseillers Aubry et Le Bailleul, le jour de la mort du maréchal. Elle déclara qu'elle n'avait jamais vendu sa faveur auprès de la reine, et que si quelques grâces avaient passé par ses mains, elle n'y avait cherché d'autre avantage que celui de rendre service à ses amis.

On lui demanda si elle n'avait pas eu part à l'assassinat de Prouville. « Je ne sais pas, dit-elle, ce que vous me demandez. Je n'avais aucune part aux résolutions de mon mari, si ce n'est en ce qui concernait notre fortune domestique. » Il y a un mot sur ce Prouville dans les Mémoires de Richelieu. Il mérite d'être reproduit. « L'assassinat de

Prouville fut plutôt toléré que permis par le maréchal, et puis, ce ne serait pas une question peu problématique de disputer qu'un sergent-major d'une place comme la citadelle d'Amiens[1], qui a intelligence avec les ennemis de celui qui l'a mis en charge, peut être justement traité du poignard. »

Cet interrogatoire sur des coqs plumés et des boulettes de cire avait lieu au commencement de juillet 1617. On ne put pas même prouver ces accusations ridicules; et quand on les aurait prouvées, pas un des juges ne les prenait au sérieux. La maréchale n'en fut pas moins condamnée au feu, et son fils, enfant de treize ans, flétri et dépouillé par le même arrêt. « M. Perrot, père du président du même nom, dit Tallemant, se moquait fort de toutes ces belles accusations; et il fallut que sa famille, par politique, l'enfermât, de peur qu'il n'allât au palais faire quelque chose qui eût déplu à la cour et qui n'eût pas sauvé cette femme. Le parlement qui ne croit pas aux sorciers, condamna la maréchale comme sorcière.... »

Mais laissons Richelieu raconter l'arrêt et l'exécution.

« Enfin son sexe et sa condition ne l'ayant pu défendre de la rage de ceux qui, pour s'approprier

1. Sergent-major: quelque chose comme adjudant de place.

son bien, se voulaient défaire de sa personne, par arrêt du 8 de juillet, ils déclarèrent son mari et elle criminels de lèse-majesté divine et humaine, pour réparation de quoi condamnèrent la mémoire du défunt à perpétuité, et elle à avoir la tête tranchée sur un échafaud, et son corps et sa tête brûlés et réduits en cendres, leur maison près du Louvre rasée, leurs biens féodaux tenus et mouvants de la couronne réunis au domaine d'icelle, et tous leurs autres biens étant dans le royaume confisqués au roi; déclarant ceux qu'ils avaient, tant à Rome qu'à Florence, appartenir à Sa Majesté comme provenus de ses deniers; déclarant en outre les étrangers incapables de dignités, offices, charges et gouvernements en ce royaume. Mais cet arrêt ne fut exécuté que contre la personne de la maréchale d'Ancre; car leurs maisons et leurs biens passèrent tout à la fois en la puissance de leurs ennemis, qui, pour le premier degré de leur avancement s'élevèrent du premier pas sur tous les biens que, avec tant de mécontentement des peuples, de jalousie des grands, de désavantage du service du roi, d'intérêt de l'honneur de la reine, et de plaintes de Luynes même envers le roi, ils avaient amassés durant les sept années du gouvernement de la reine.

« Cela fit voir à tout le monde qu'ils n'avaient poursuivi cette pauvre affligée que pour couvrir

leur pauvreté de ses biens; mais bien plus aux juges mêmes, dont plusieurs furent trompés, et apprirent, à leur dam et au préjudice de leur conscience qu'il ne faut point, sous la promesse d'un favori, outre-passer la ligne de la droiture dans les jugements[1]; car l'avocat général Le Bret m'a dit que les imputations que l'on faisait à la défunte étaient si frivoles et les preuves si faibles que quelque sollicitation qu'on lui fît, qu'il était nécessaire pour l'honneur et la sûreté de la vie du roi qu'elle mourût, il ne voulut jamais donner ses conclusions à la mort que sur l'assurance qu'il eut, par la propre bouche de Luynes, qu'étant condamnée le roi lui donnerait sa grâce. Et si Le Bret a été trompé par cette promesse, il est bien croyable que plusieurs autres juges l'ont été par la même voie. Mais le bonhomme des Landes, qui était un des rapporteurs, ne se laissa pas surprendre à ce ramage, mais demeura dans l'intégrité de la justice, et refusa même de s'abstenir de se trouver au jugement, quelque instance qui lui en fût faite de la part de Luynes.

« Les principaux chefs sur lesquels ils la condamnèrent furent qu'elle était juive et sorcière, dont la principale preuve était l'oblation qu'ils préten-

1. On ne peut s'empêcher, en lisant cela, de penser aux exécutions commandées par Richelieu à ses commissaires. Voy., dans cette Collection, la *Conspiration de Cinq-Mars.*

daient qu'elle avait faite d'un coq, et les nativités du roi et de MM. ses frères qu'ils trouvèrent dans ses cassettes.

« Il est vrai qu'on trouva chez elle la nativité de sa maîtresse et celles des princes. Il se vérifie aussi contre elle qu'au milieu de ses douleurs, elle a fait bénir des coqs et des pigeonneaux, et appliquer sur sa tête pour trouver quelque soulagement à ses douleurs.

« On a raison de dire qu'il n'y a point d'innocence assurée en un temps où on veut faire des coupables ; car quoique, de ces deux choses, *la dernière mérite louange,* puisqu'elle a son fondement et ses exemples dans l'Écriture, et la première compassion pour être plutôt un vice de sa nation que de sa personne, elle ne laisse pas d'être déclarée criminelle de lèse-majesté, d'être convaincue de sortilége.

« Elle ne fut recherchée qu'en apparence pour ses crimes imaginaires, mais en réalité pour n'avoir pas refusé les libéralités de sa maîtresse. Elle eût paru innocente, si elle eût été moins riche. Ses biens lui attirèrent pour ennemis des personnes dont le pouvoir n'était pas moindre que l'avarice, qui, disposant absolument des volontés du roi, mandèrent aux juges par le duc de Bellegarde, qui les visita tous les uns après les autres pour leur donner cette impression, qu'ils n'estimaient

pas que la reine pût conserver sûrement sa vie si elle n'en était privée, et qui, contre le sentiment des plus gens de bien, pour une faute étrangère, une action de piété et la vertu de sa maîtresse, la firent condamner à la mort par arrêt.

« Quand on lui prononça sa sentence, elle fut surprise et s'écria : *O me poveretta!* Car, s'assurant sur son innocence, elle n'attendait rien moins que la mort, et ne savait pas encore que toute personne qui est en la mauvaise grâce de son prince est en ce point-là seul atteinte et convaincue de tout crime dans le jugement des hommes. Elle se résolut néanmoins incontinent à la mort avec une grande constance et résignation à la volonté de Dieu.

« Sortant de sa prison, et voyant une grande multitude de peuple qui était amassé pour la voir passer : « Que de personnes, dit-elle, sont assemblées pour voir passer une pauvre affligée ! » Et à quelque temps de là, voyant quelqu'un à qui elle avait fait un mauvais office auprès de la reine, elle lui en demanda pardon, tant la véritable et humble honte qu'elle avait devant Dieu de l'avoir offensé lui ôtait parfaitement celle des hommes! Aussi y eut-il un si merveilleux effet de bénédiction de Dieu envers elle que, par un subit changement, tous ceux qui assistèrent au spectacle de sa mort noyèrent leurs yeux de larmes de pitié de cette

désolée, au lieu d'assouvir leurs cœurs de son supplice qu'ils avaient tant désiré. Mme de Nevers[1] qui avait le cœur envenimé ne se put tenir de fondre en larmes, de sorte qu'on peut dire qu'elle fut autant regrettée à sa mort qu'elle avait été enviée durant sa vie. La seule vérité m'oblige à faire cette remarque, et non aucun désir de favoriser cette femme aussi malheureuse qu'innocente, vu qu'il n'y a personne si odieuse qui, finissant ses jours en public avec résolution et modestie, ne change la haine en pitié, et ne tire des larmes de ceux même qui auparavant eussent désiré répandre son sang. »

L'arrêt passa tout d'une voix. Richelieu ne mentionne pas, dans l'arrêt, vingt-quatre mille francs donnés à la veuve de Prouville. La maréchale ne fut donc pas condamnée uniquement comme sorcière. Malgré ses anciennes fautes, tout le monde la plaignait. On commençait à sentir l'odieux de cet assassinat, de cette curée, et de cet acharnement des meurtriers sur la veuve et le fils de leur victime. De Luynes ne rougit pas de faire solliciter les juges pour obtenir la condamnation ; et le roi, après l'exécution, voulant aussi avoir sa part des dépouilles du maréchal, réclama des biens qu'il avait à Rome. Tout cela est plein d'horreur. Il y eut un scélérat

1. Mme de Nevers avait eu beaucoup à se plaindre du maréchal ; mais, quand il mourut, elle était en révolte ouverte contre le roi.

subalterne qui crut faire sa cour en accusant la reine mère. Ces détails, racontés par un témoin, cloront ce triste récit.

« La condamnation passa tout d'une voix[1], particulièrement à l'égard de la maréchale que force gens ne trouvaient point digne de mort; mais enfin on la sacrifia à la vengeance publique, et pour apprendre aux étrangers à ne se mêler pas si librement des affaires de l'État; joint que M. de Luynes en fit faire la sollicitation par deux personnes de grande qualité, dont l'une étant morte aussitôt après, et l'autre ayant été à l'extrémité, beaucoup de gens l'attribuèrent à une punition de cette mort qu'ils avaient si injustement procurée. Et j'ai vu des principaux du parlement condamner de telle sorte ce qu'on y avait fait, qu'ils en appréhendaient quelque grand châtiment de Dieu sur toute la compagnie.

« La maréchale fut fort surprise quand elle entendit prononcer son arrêt, ne s'étant attendue à autre chose qu'à perdre tout son bien et à être renvoyée à Florence; et dit, pensant se sauver, qu'elle était grosse. Mais le contraire s'étant bientôt vérifié, elle se résolut à la mort. Et voyant dans la Grève, comme elle passait, un gentilhomme du commandeur de Sillery[2] qu'elle connaissait, elle le pria de lui dire, et à M. le chancelier, qu'elle

1. *Mémoires* de Fontenay-Mareuil.
2. Frère du chancelier.

leur demandait pardon de tout le mal qu'elle leur avait fait, déclarant encore sur l'échafaud que plusieurs choses qu'elle avait dites contre eux n'étaient point véritables; et puis se recommandant à Dieu, elle mourut fort constamment.

« En conséquence de cet arrêt, le roi prétendit quatre ou cinq cent mille livres de *lieux de monti* que le maréchal avait achetés à Rome, faisant voir que c'était de son argent qu'ils avaient été payés; mais le pape les prétendant aussi, on se contenta enfin qu'ils fussent employés à la fabrique de Saint-Pierre.

« Peu de jours après la mort du maréchal d'Ancre, un appelé du Travail, qui connaissait mal la cour et les divers ressorts qu'on y fait jouer, croyant que c'était toujours de même, et qu'il flatterait la passion de M. de Luynes s'il lui parlait contre la reine mère, lui fit des propositions si extravagantes sur son sujet, qu'il le fit arrêter et mener à la Conciergerie : où ayant été confronté à M. de Luynes et à M. de Bressieux, premier écuyer de la reine mère (car il fut dit qu'il jouait les deux, et lui avait proposé de la servir), il fut enfin condamné à être rompu et puis brûlé, M. de Luynes n'ayant pas voulu perdre l'occasion de s'en faire de l'honneur, montrant qu'il ne voulait non plus qu'on dît ou fît rien contre elle, que si elle eût été présente, et étant peut-être aussi bien aise de se

défaire sous ce prétexte d'un homme qui portait toujours une épée sous sa soutane, et qui était fort propre pour faire un méchant coup. On disait qu'il avait été premièrement huguenot, puis capucin, puis moine défroqué, et qu'il menait une vie fort scandaleuse.

« Le roi voyant tout le monde disposé à rentrer dans le devoir, envoya une déclaration au parlement portant abolition de toutes les choses passées, qui y fut vérifiée. »

FIN.

TABLE.

AVANT-PROPOS.

RELATION EXACTE DE TOUT CE QUI S'EST PASSÉ A LA MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE.

FIN DE LA TABLE.

Imprimerie de Ch. Lahure (ancienne maison Crapelet)
rue de Vaugirard, 9, près de l'Odéon.

BIBLIOTHÈQUE DES CHEMINS DE FER

ASSASSINAT

DU

MARÉCHAL D'ANCRE

RELATION ANONYME

ATTRIBUÉE AU GARDE DES SCEAUX MARILLAC

AVEC UN APPENDICE

Extrait des Mémoires de Richelieu

(24 AVRIL 1617)

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1853

PRIX : 75 CENT

.uS.

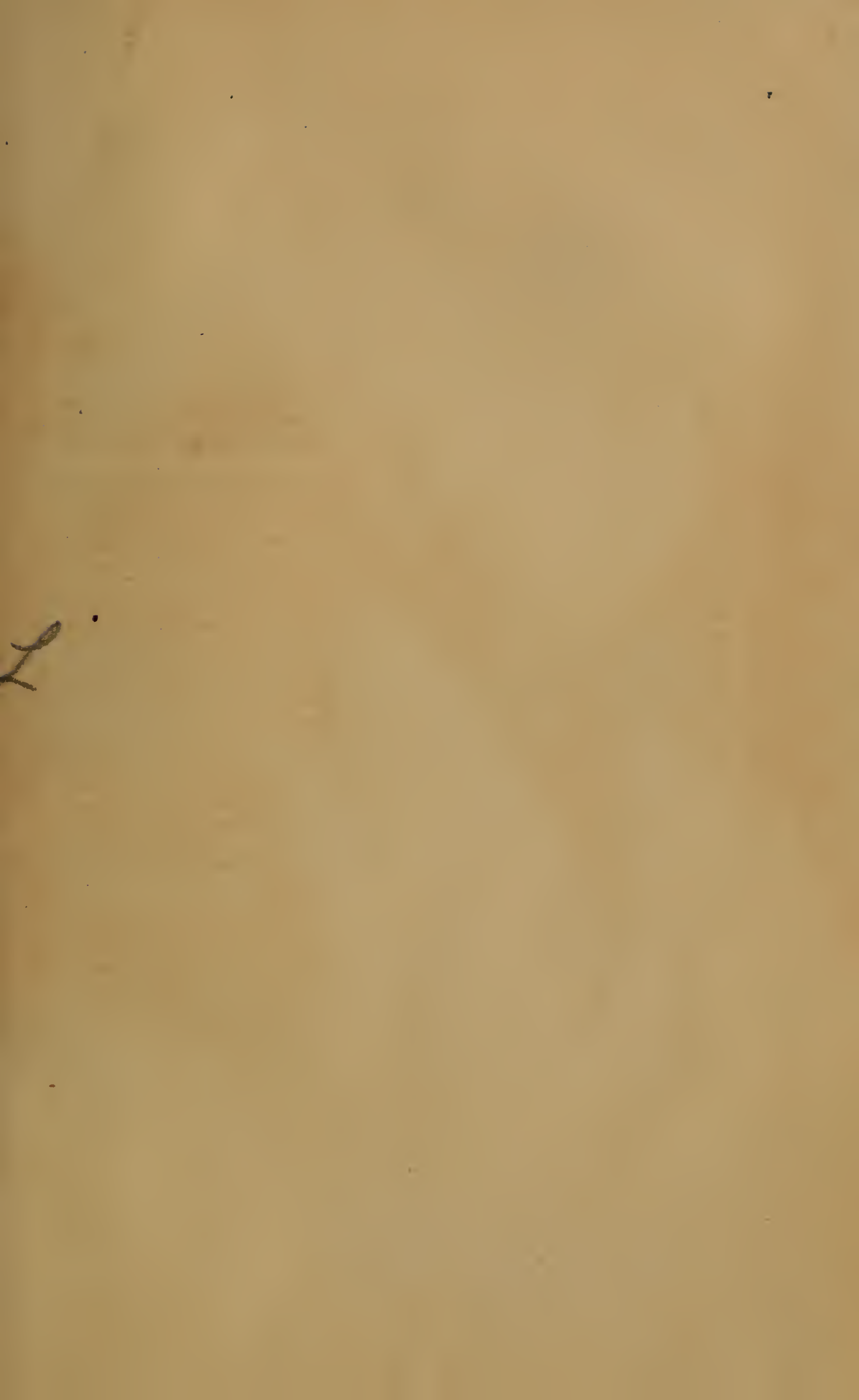
.ui la valeur littéraire et
.emins de fer. Sur les cinq
paru et un grand nombre ont

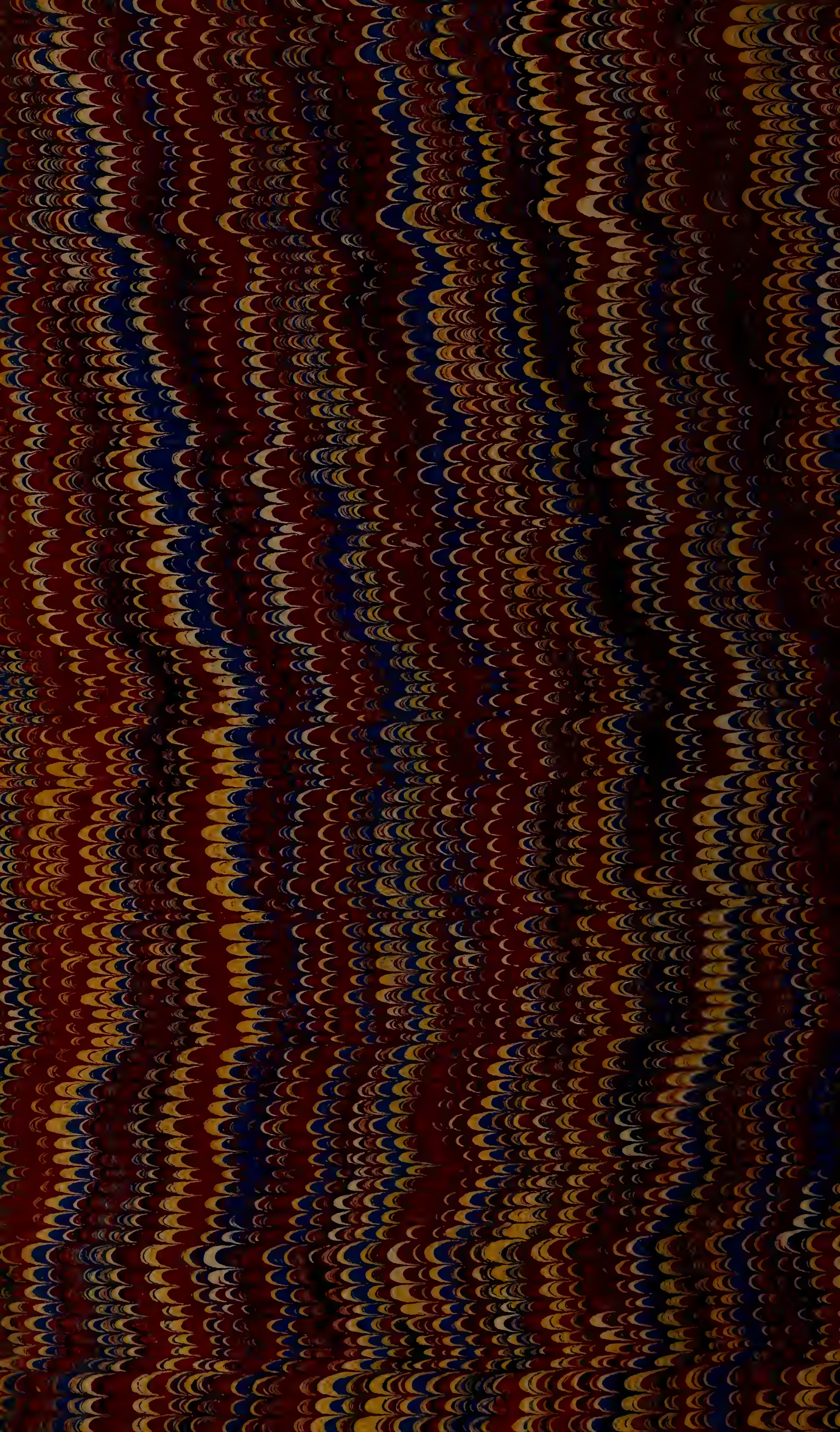
in ves. Il n'est plus nécessaire d'en
vo rappeler qu'elle offre à chaque
vra a profession, un ensemble d'ou-
tant ines t ujours moraux Mais il est impor-
rables des lecteurs deux améliorations considé-
apportées à cette publication.
L'impo e a permi liteurs d'opérer dans les prix
une très-fo Le cata après constate qu'un grand
nombre de ces é rédu 0 et même 50 pour cent. Plus
de cent volumes so ujour 50 centimes ou à 1 franc. La
Bibliothèque des chemins de c pas moins recherchée pour
l'extrême modicité des pri ellence de la rédaction, la
bonne ition et la ha res qui la composent.
In mment de ix our donner satisfac-
onnes qui n en gros caractères
re très- e matière, les éditeurs
uter me série qui ne com-
es é atteindront aux der-
d

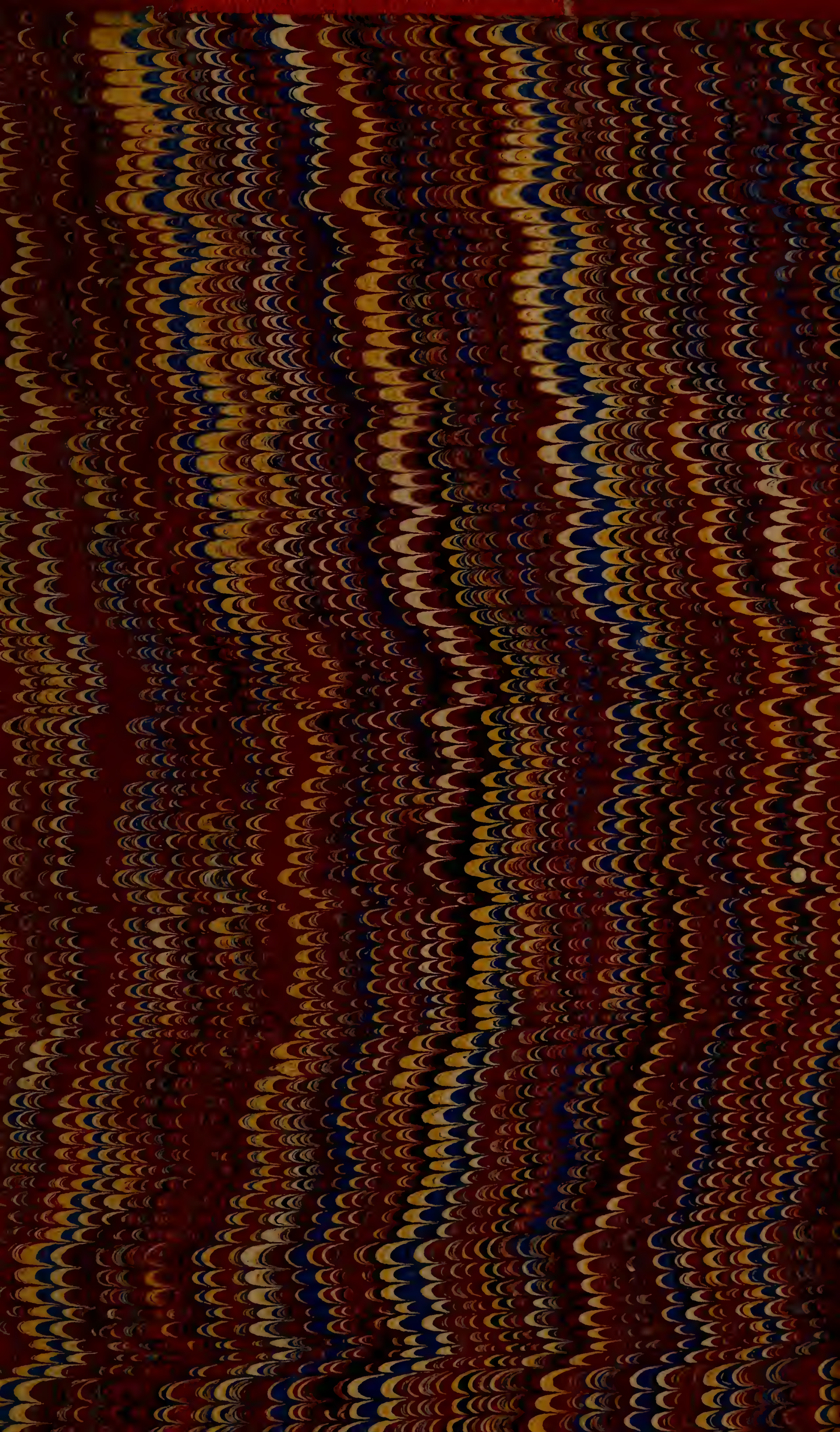
uit séries, savoir :

URS.

ires pour toutes les lignes
l'usage des voyageurs en
des-interprètes, ou dialo-
, etc.
ce genre éta








LIBRARY OF CONGRESS
0 007 541 680 5